

P.E.

LA

COMMISSION
INSTITUTIONNELLE

A COMMENCE SES TRAVAUX

LE PARLEMENT EUROPEEN
ENTRE LA RESIGNATION ET L'ACTION

SOMMAIRE

Malouines :	
l'erreur de l'Europe	p. 2
Parlement européen	p. 3
La CEE a 25 ans	p. 5
Club du crocodile	p. 6
Une politique étrangère de l'Europe pour la paix et le développement	p. 10
Le Club d'Afrique	p. 15
La Pologne et l'unité européenne	p. 16
Une charte pour toutes les cultures	p. 20
Aventures coloniales aux Malouines	p. 21
UEF - CEE - JEF	p. 22
Cocorico	p. 24

FÉDÉCHOSSES — POUR LE FÉDÉRALISME — PRESSE FÉDÉRALISTE — 26, RUE SALA - 69002 LYON

Directeur de la publication : J.L. PREVEL

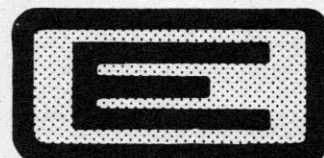
Comité de rédaction : J.F. BILLION - F. BLANCHARD - J.M. DUBOS

A.M. GORDIANI - M. JEUNE - B. LESFARGUES

C. REVEYRAND - B. SAINT-GAL - P. SZYNKA

A.I.P.N. — 48, Rue Burdeau - 69001 LYON

Commission paritaire 56256



EDITORIAL

MALOUINES : L'ERREUR DE L'EUROPE

Ceux qui sont attachés à la valeur de la Paix ne peuvent rester indifférents au fait que la controverse entre l'Argentine et la Grande-Bretagne ait débouché sur un conflit sanglant. Tous ceux qui, comme les fédéralistes, s'opposent à la course folle de l'humanité aux armements et au risque toujours croissant d'un conflit nucléaire généralisé condamnent, bien évidemment, le recours à la force dans la solution des controverses internationales.

Comme l'écrit Guy Claisse dans *Le Matin* du 29 mai : « D'accord, les Argentins ont eu tort d'employer la force pour tenter de chasser les Anglais des Malouines. On ne pouvait pas laisser passer ça. Violation du droit international, dangereux précédent, prime à l'agression, tous les bons arguments sont bons pour donner raison aux Anglais de ne pas accepter le fait accompli. ».

Cependant, l'essentiel n'est pas là, car nous avons, nous Européens, une responsabilité spécifique.

Quelles qu'aient été les raisons, bonnes ou mauvaises, de l'Argentine ou de la Grande-Bretagne dans la crise des Malouines, la Communauté Européenne n'aurait dû ni supporter que la Grande-Bretagne fasse la guerre pour défendre son image supposée de grande puissance impériale, ni encore moins l'appuyer dans cette attitude en imposant de graves sanctions économiques à son adversaire.

Cette attitude agressive de la C.E.E. toute entière, puis des pays membres à la seule exception de l'Irlande et de l'Italie a eu pour grave conséquence logique de mettre une fin, temporaire sans doute, au dialogue entre l'Amérique Latine et la C.E.E. En effet, le Mexique, président du groupe des pays latino-américains (1) a annoncé à Bruxelles le 28 mai qu'en raison du maintien des sanctions européennes contre l'Argentine, « le dialogue G.R.U.L.A.-C.E.E. n'est plus opportun ».

Forte de l'appui de ses alliés, la Grande-Bretagne a donc pu continuer dans sa folle équipée guerrière, gaspillant d'énormes richesses alors même qu'elle refusait toujours de payer sa quote-part au budget communautaire qui aurait servi, entre autre, à financer un plan efficace d'aide au développement du Tiers-Monde, comme l'avait demandé le Parlement Européen.

Au même moment où la C.E.E. adoptait une position en flèche dans le soutien à la cause défendue par Londres, elle se taisait et ne répondait pas, ou que mollement, à la demande d'Athènes de dénoncer la visite, commencée le 21 mai, du Premier ministre turc dans « l'Etat fédéré turc de Chypre » qui n'a pourtant aucune représentativité internationale.



(Dessin de KONK.)

Le Monde (26.5.82)

Sans doute pour l'Europe communautaire, l'occupation militaire turque de 40 % du territoire de la République de Chypre depuis 1974 (que la communauté internationale et la France entre autre n'ont jamais voulu reconnaître) est, elle, moins importante, moins grave, moins condamnable que celle de quelques îlots à pingouins perdus dans l'Atlantique-Sud par les troupes argentines depuis quelques semaines ?

Cette mansuétude communautaire et européenne à l'égard du régime militaire et fasciste d'Ankara s'explique-t-elle alors car la Turquie « garde » le flanc oriental de l'O.T.A.N. et a de longues frontières communes avec l'Union Soviétique ? Le fait que les prisonniers du régime fasciste turc hurlent moins fort sous la torture que ceux du régime fasciste argentin ?...

Il ne suffit pas d'écrire comme Maurice Duverger que « si les démocraties répondaient toujours aux provocations des tyrans comme les Anglais l'ont fait à celles du général Galtieri, cette planète verrait le terme de beaucoup d'excès. Et, en premier lieu, ceux du terrorisme international ».

* * *

Dans la crise des Malouines, l'Europe communautaire s'est trompée sur toute la ligne. La seule attitude constructive qu'elle pouvait avoir était de proposer qu'un mandat à terme soit attribué à l'O.N.U. pour le gouvernement des Malouines jusqu'à ce que la controverse entre l'Argentine et la Grande-Bretagne trouve un débouché pacifique.

Pour le Fédéralisme

Note 1 : G.R.U.L.A. : Chili, Guatemala, Honduras, Brésil, Argentine, Uruguay, Pérou, Equateur, Nicaragua, Salvador, Costa-Rica, Colombie, Bolivie, Venezuela, Panama, Paraguay, Cuba, Haïti, Mexique.

LA COMMISSION INSTITUTIONNELLE A COMMENCE SES TRAVAUX

Le Parlement européen a élu le 22 janvier la Commission pour les Problèmes Institutionnels dont nous rapportons la composition ci-après.

La Commission a élu en son sein le socialiste italien Mauro Ferri comme Président et messieurs Jonker, Nord et Pannella comme vice-présidents.

La première réunion, les 27 et 28 janvier, a été consacrée à l'élection du bureau et à un premier échange de vue sur le calendrier et sur la méthode de travail. Altiero Spinelli a été nommé rapporteur général et coordinateur, avec la tâche d'organiser le travail de la Commission et d'en rédiger le compte-rendu pour la session plénière du Parlement européen. La nomination d'un certain nombre de sous-rapporteurs a également été prévue ; chacun d'eux devra s'occuper d'un aspect particulier de la réforme institutionnelle. La création d'un « steering committee » composé du Bureau du parlement et des représentants de l'ensemble de tous les groupes politiques a également été décidée, afin d'assurer la participation à l'élaboration du projet institutionnel d'un éventail de force le plus large possible.

Altiero Spinelli a présenté à la Commission un document de travail sur les orientations générales et sur l'échéancier prévu. Ses propositions ont servi de base à l'échange de vue préliminaire qui a révélé au sein de la commission d'une volonté réelle de remplir le mandat reçu du Parlement européen d'élaborer « un nouveau schéma constitutionnel pour la Communauté ». Un large consensus s'est réuni sur le fait de baser les travaux sur « l'hypothèse supranationale » dans la mesure où la réforme proposée devra représenter un progrès par rapport à la situation actuelle et non une régression.

Les premières orientations pour le travail sur la réforme institutionnelle que la Commission doit adopter prochainement dans ses prochaines sessions concerneront :

- l'analyse de la situation de la construction européenne ;
- la définition des tâches futures de la Communauté qui doit se transformer en union européenne ;
- les compétences et la situation des institutions ;
- les organismes nouveaux qui devraient être créés compte tenu des compétences exclusives de la Communauté, des problèmes dont la solution exige la collaboration entre les Etats et la Communauté et des compétences exclusives des Etats.

La Commission a décidé en outre de publier rapidement un « livre blanc », avec une introduction de Altiero Spinelli, qui fasse l'historique des tentatives et des projets d'Union européenne au cours des dernières trentes années.

En ce qui concerne les échéances, un premier débat général en session plénière est prévu en mai ; lui succèdera la préparation des différents rapports partiels et du rapport général, qui devront être achevés en avril 1983 (à l'occasion d'un nouveau débat parlementaire), pour permettre la rédaction d'un texte définitif qui sera débattu et voté en session plénière au plus tard en octobre 1983, à temps, donc pour l'élection européenne de 1983.

Membres de la commission permanente pour les problèmes institutionnels

socialistes : Hansch (R.F.A.), Schieler (R.F.A.), Saby (Fr.), Moreau (Fr.), Rogers (Br.), Ruffolo (It.), Ferri (It.), Van den Heuvel (Holl.), Plaskovitis (Gr.), Van Miert (Blg.), Radoux (Blg.), suppléants non encore désignés.

démocrates-chrétiens : Van Aerssen (R.F.A.), Blumenfeld (R.F.A.), Lucker (R.F.A.), Pfennig (R.F.A.), Antoniozzi (It.), Zecchino (It.), Macario (It.), Verroken (Blg.), Jonker (Holl.), Kallias (Gr.), Dilligent (Fr.) — Suppléants : Ingo Friedrich (R.F.A.), Goppel (R.F.A.), Luster (R.F.A.), Salzer (R.F.A.), Adonnino (It.), Giavazzi (It.), Deschamps (Blg.), Gaiotti De Biase (It.), Pimlin (Fr.), Gondikas (Gr.), Fischbac (Lux.).

conservateurs : Ch. Jackson (Br.), Johnson (Br.), Prag (Br.), Spencer (Br.) — Suppléants : Forth (Br.), R. Jackson (Br.), O'Hagan (Br.), Prout (Br.).

communistes : Spinelli (It.), Fanti (It.), Piquet (Fr.), Efradimis (Gr.) — suppléants : Ippolito (It.), De Pasquale (It.), Gremetz (Fr.), Ceravolo (It.).

libéraux : Visentini (It.), Nord (Holl.), De Gucht (Blg.) — suppléants : Hagerup (Dan.), Irmer (R.F.A.).

gaullistes : Junot (Fr.), De La Malène (Fr.) — suppléants : Israël (Fr.), Clément (Fr.).

indépendants : Pannella (It.)

Le projet d'orientation

de la

Commission Institutionnelle

Le Parlement européen.

- vu que les Communautés et les formes de coopération basées sur elles ont bien servi nos peuples depuis trente ans mais que le temps, l'expérience acquise et l'apparition de défis politiques et économiques nouveaux rendent des réformes nécessaires ;
- vu que les efforts en cours visant à un meilleur fonctionnement des institutions dans le cadre des Traités existants méritent d'être poursuivis avec tenacité dans l'attente des réformes plus fondamentales que le Parlement s'est engagé à préparer ;

- vu sa résolution du 9 juillet 1981 par laquelle il a décidé de déclencher lui-même un processus politique et juridique nouveau destiné à mettre effectivement en place l'Union européenne;
- vu le premier rapport de la commission institutionnelle.

1. *Rappelle que:*

— l'objectif de l'Union européenne a été fixé dès 1952 par le Traité instituant la première Communauté et réaffirmé depuis lors à de nombreuses occasions dans des traités, accords, déclarations et initiatives diverses - ainsi qu'il apparaît dans le Livre blanc de la commission institutionnelle,

— depuis trente ans, la plupart de ces initiatives se sont finalement enlisées dans les procédures diplomatiques traditionnelles - mais déclare que la réalisation de l'Union demeure indispensable pour développer des actions communes plus fortes, plus audacieuses et plus enracinées dans le consentement populaire que celles menées jusqu'ici.

— l'élargissement prochain de la Communauté à d'autres Etats membres rend ce développement encore plus urgent.

La nécessaire rédaction d'un nouveau projet de traité

2. *Estime dès lors nécessaire d'élaborer, à partir des traités, accords, déclarations et actes communautaires actuellement en vigueur, un nouveau projet de Traité définissant les tâches, compétences et institutions de l'Union;*
3. *Invite sa commission institutionnelle à formuler les divers éléments de ce projet — à engager de larges consultations et à promouvoir un vaste débat public sur les thèmes de l'Union.*

Les grandes orientations proposées

4. *Propose comme fondement de ce projet de Traité les grandes orientations suivantes:*

Les tâches de l'Union

5. *Les tâches de l'Union seront formulées dans une perspective historique:*
 - a) *de solidarité politique, économique et sociale accrue de ses peuples dans le respect des droits de l'homme et des libertés démocratiques, dans le progrès de la justice sociale, dans la recherche du plein emploi et de la croissance dans la stabilité,*
 - b) *de contribution forte et responsable au développement économique et social harmonieux et juste du monde dans son ensemble et au maintien d'une économie mondiale aussi ouverte et stable que possible,*
 - c) *de contribution forte et responsable au maintien ou rétablissement de la paix, de la sécurité et du droit des peuples de décider eux-mêmes de leur avenir;*
6. *Le principe de subsidiarité — qui constitue l'essence de l'Union — implique que celle-ci n'assumera que les tâches qui peuvent être menées en commun de façon plus efficace que par les Etats membres séparément ou qui sont essentielles pour la vie de l'Union.*

Les compétences de l'Union

7. *Pour réaliser ces tâches, dont le contenu et l'ampleur pourront varier au rythme de l'évolution de l'Union, celle-ci devra disposer des compétences appropriées afin d'assurer la compatibilité, la convergence, et la coopération entre les politiques des Etats membres — et d'assumer des initiatives propres (chaque fois que le principe de la subsidiarité l'exigera) dans les domaines suivants:*
 - a) *l'achèvement des objectifs fixés par les Traités de Paris et de Rome,*
 - b) *les différents domaines de la politique économique générale (tels que crédit, investissement, fiscalité, recherche) et sectorielle (industrie, agriculture, tertiaire),*
 - d) *la mise en oeuvre d'une politique de la société (telle que la politique sociale, régionale, de l'environnement),*
 - e) *le passage progressif des actions nationales de coopération avec les pays du tiers monde vers une vigoureuse politique commune d'aide au développement visant à promouvoir un ordre économique mondial plus juste,*
 - f) *la formation progressive d'une authentique politique commune européenne en matière de relations internationales et de sécurité,*
8. *Ces compétences devront être établies de façon variable suivant les domaines et les étapes éventuelles — mais elles devront en tout cas remplir les conditions suivantes:*

- a) *être suffisamment précises pour que les Institutions de l'Union puissent les exercer avec efficacité,*
- b) *tenir compte de la perspective et de l'évolution inévitable des tâches de l'Union — et donc être éventuellement soumises à des conditions de temps et de circonstances qui seront soigneusement définies.*

Les Institutions de l'Union

9. *Les Institutions de la Communauté préfigurent celles de l'Union, mais la répartition des pouvoirs entre elles devra notamment être modifiée pour renforcer le rôle gouvernemental de la Commission, accentuer le contrôle politique du Parlement et redéfinir le rôle du Conseil;*
10. *A partir des Institutions actuelles de la Communauté — et en tenant compte à la fois d'une expérience de 30 années et de la nouvelle définition des tâches et compétences proposée ci-dessus — la commission institutionnelle déterminera donc les structures et les pouvoirs des Institutions de l'Union selon les critères suivants:*
 - a) *l'Exécutif: l'institution centrale dont l'Union doit être dotée est celle qui, dans les limites des compétences de l'Union propose les orientations politiques — assure l'initiative législative et financière — adopte les textes d'application des lois de l'Union — gère l'exécution des lois, des mesures financières et des politiques appropriées; la Commission exécutive actuelle peut assumer ces pouvoirs à la condition que son statut soit considérablement modifié pour ce qui concerne sa nomination, son organisation interne, ses pouvoirs et ses responsabilités.*
 - b) *le Parlement: l'Union doit avoir un Parlement directement et uniformément élu et doté — dans les limites des compétences de l'Union — du pouvoir législatif, fiscal, de contrôle politique de l'exécutif et de partici-*

pation appropriée mais déterminante à la formation de ce dernier.

c) le Conseil: l'Union doit être dotée d'une instance permettant aux Etats membres d'être représentés en tant que tels à travers des délégations de leurs gouvernements; cette instance devrait cependant avoir des fonctions et une composition différentes selon les domaines d'action; il conviendrait donc d'envisager deux institutions différentes destinées à prendre la place du Conseil actuel:

— dans les domaines où le pouvoir exécutif échoit à l'exécutif européen, celui-ci serait l'organe politique suprême — et l'instance de représentation des Etats membres participerait avec le Parlement (avec des pouvoirs appropriés mais non exclusifs ou prédominants comme actuellement) aux décisions législatives et financières de l'Union ainsi qu'à la nomination de la Commission. Le meilleur nom pour cette instance semble être celui de « Chambre des Etats »; sa nomination serait faite par les gouvernements mais elle ne devrait pas avoir la variabilité actuelle,

— dans les domaines où le pouvoir exécutif échoit encore aux Etats, et où le seul engagement est constitué par la volonté d'arriver à des conclusions communes, l'instance inter-gouvernementale resterait l'organe suprême de conception et de décision politiques; le rôle consultatif du Parlement européen et de la Commission devrait cependant être renforcé afin que soient toujours présentes, dans l'organe inter-gouvernemental, les voix qui défendent les points de vue communs et exhortent au passage du niveau intergouvernemental au niveau de l'Union; les gouvernements resteraient maîtres à tout moment de la composition de leurs délégations, du niveau des chefs de gouvernement jusqu'à celui des ambassadeurs; il conviendrait de laisser à cette instance le nom de « Conseil », car elle conserve toutes les caractéristiques du Conseil actuel,

d) la Cour: le pouvoir judiciaire actuel de la Communauté est susceptible de devenir — avec des modifications minimales — celui de l'Union; le Parlement européen devrait cependant participer de façon appropriée à la nomination des juges de la Cour; la Cour devrait statuer en dernière instance sur les cas de violation des droits fondamentaux de l'homme, sur la conformité des lois à

la constitution de l'Union, et avoir le pouvoir d'infliger des sanctions; tous les citoyens de la Communauté devraient avoir un accès direct à la Cour dans les limites de ses compétences.

Les finances de l'Union

11. Il sera procédé périodiquement — selon des procédures appropriées impliquant l'Union et les Etats membres — à la répartition des ressources fiscales entre l'Union et les Etats, répartition fondée sur des perspectives générales de développement de l'Union;

Dans les limites de cette répartition, l'Union et les Etats établiront de façon autonome leurs ressources et leurs budgets; les ressources et le budget de l'Union seront proposés par la Commission et votés, selon des procédures appropriées, par le Parlement et le Conseil.

Les mesures de transition

12. L'acquis communautaire — couvrant les lois et les politiques existantes des Communautés la coopération politique et le Système Monétaire Européen, et tout autre organe ou institution créé dans le contexte communautaire — restera en vigueur dans l'Union aussi longtemps qu'il ne sera pas modifié par des lois et des politiques nouvelles de l'Union.

La révision constitutionnelle

13. Les normes pour la révision de la Loi fondamentale de l'Union, prévues dans le Traité, seront différenciées en fonction de la nature plus ou moins extensive de la révision envisagée et selon le stade de réalisation atteint par l'Union.

Les travaux ultérieurs de la Commission

14. Charge sa commission institutionnelle de développer les présentes orientations en procédant aux nécessaires consultations des instances nationales et communautaires — d'élaborer ensuite sur ces bases une série de propositions que l'Assemblée examinera au début de 1983 — de rédiger enfin en fonction de ces délibérations, un avant-projet de Traité qui sera soumis au Parlement à l'automne de 1983.

LA C.E.E. A 25 ANS

LE TRAITÉ DE ROME

«Sa Majesté LE ROI DES BELGES, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ITALIENNE, SON ALTESSE ROYALE LA GRANDE-DUCHESSE DE LUXEMBOURG, SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS.

DETERMINE à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens,

DECIDE à assurer par une action commune le progrès économique et social de leurs pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe,

ASSIGNANT pour but essentiel à leurs efforts l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples,

RECONNAISSANT que l'élimination des obstacles existants appelle une action concertée en vue de garantir la stabilité dans l'expansion, l'équilibre dans les échanges et la loyauté dans la concurrence.

SOUCCIEUX de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées,

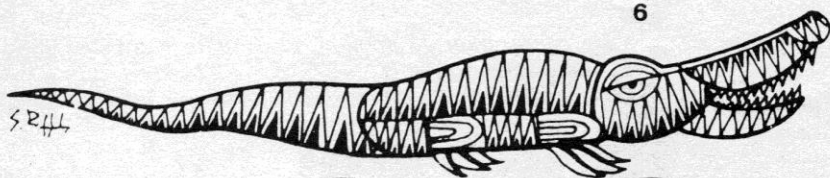
DESIREUX de contribuer, grâce à une politique commerciale commune, à la sup-

pression progressive des restrictions aux échanges internationaux,

ENTENDANT confirmer la solidarité qui lie l'Europe et les pays d'outre-mer, et désirant assurer le développement de leur prospérité, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies,

RESOLUS à affermir, par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté, et appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à leur effort,

ONT DECIDE de créer une Communauté économique européenne.»



CROCODILE

Altiero Spinelli poursuit son action au sein du Parlement européen et de la Commission Institutionnelle qui a été créée en son sein.

Rapporteur pour le budget 1982 de la Commission il a à cette occasion largement développé ses idées. De larges extraits de son intervention ont été publiés dans le numéro 7 de Crocodile, lettre aux membres du Parlement européen (décembre 1981).

Rappelons à nos lecteurs qu'ils peuvent s'abonner à Crocodile, 16 Boulevard Clovis 1040 Bruxelles.

Abonnement 500 F.B. (soutien 1000 F.B.) règlement à Banque Bruxelles Lambert compte N° 310 0201848 77 ou par mandat postal international.

REFLEXIONS SUR LE BUDGET COMMUNAUTAIRE 1982

Le Parlement demande

C'est la troisième fois que le Parlement élu discute et vote le budget.

En 1979 il le rejette parce que dès le 7 novembre 1979 il s'était engagé « à ne consentir à l'adoption de ce budget que si les réductions injustifiées opérées par le Conseil pour les dépenses non-obligatoires sont annulées, et si les premières actions visant à maîtriser les dépenses agricoles ont été menées à bien. »

En 1980, au cours du débat sur le budget, il adresse à la nouvelle Commission et au Conseil un « avertissement solennel pour que en 1981 soient présentés un avant-projet et un projet de budget qui présupposent l'adoption en cours d'exercice des réformes agricoles et fiscales nécessaires et qui traduisent en termes financiers une politique globale équilibrée dans ses diverses parties et digne d'une communauté en développement ».

En mars 1981, avant que la Commission ne présente l'avant-projet et que la procédure budgétaire ne soit

entamée, le Parlement demande à la Commission « d'avancer à la mi-avril la date de présentation des projets de décisions relatifs aux modifications des règlements agricoles et aux nouvelles ressources propres, afin qu'elle puisse en tenir compte dans l'avant-projet qu'elle adoptera à la mi-mai ».

Quelques mois plus tard, en septembre, après avoir écouté la présentation par le Conseil du projet de budget, il constate qu'il s'agit d'un budget de stagnation dans un moment où le développement de la Communauté est plus nécessaire que jamais et il invite la Commission à « présenter au cours du prochain mois d'octobre un calendrier contenant d'une manière globale et dûment motivées, les propositions de décisions et de règlements afin de permettre au Parlement de tenir compte pendant la première lecture du projet de budget des conséquences financières qui se feront entendre déjà dans l'exercice 1982 ».

Qu'on ne s'imagine pas que le Parlement montre tant d'exigences en matière budgétaire sans avoir d'idées sur les politiques que la Communauté devrait se donner.

Bien au contraire. Confronté à l'inertie, ou, dans le meilleur des cas, à l'esprit tâillon de la Commission, le Parlement a fixé de sa propre initiative toute une série de « guide-lines » assez précises dans une série complexe de politiques communes de la Communauté en matière économique et monétaire, structurelle, agricole et de coopération.

Puisqu'il est tout-à-fait impossible de poursuivre et de développer ces politiques dans les limites des moyens fiscaux actuels, le Parlement a travaillé un an entier autour d'une résolution sur les ressources propres. Dans cette résolution, il ne s'est pas borné à esquisser la perspective d'une réalisation à moyen terme d'un système fiscal de la Communauté plus équitable que l'actuel; il a proposé aussi trois objectifs de réalisation rapide :

- 1) suppression du plafond de 1% de la TVA parallèlement au développement harmonieux de toutes les politiques dont la Communauté a besoin;
- 2) introduction d'un système de péréquation fiscale entre Etats à bas revenus par tête et Etats à haut revenus par tête;
- 3) établissement d'un système d'accords quinquennaux entre la Communauté et ses Etats membres en vue d'établir des programmes à long terme de développement de la Communauté et de répartition conséquente des ressources entre celle-ci et les Etats.

Certes, nos résolutions ne manquent ni de lacunes, ni

de contradictions. Mais le rôle de formuler un programme gouvernemental cohérent pour la législature devrait échoir à la Commission. Le Parlement ne l'a assumé qu'en raison de la carence de la Commission. Il n'a de toute évidence pu rédiger que de véritables « cahiers de doléances », qui indiquent toutefois avec une clarté suffisante la direction politique générale souhaitée par cette Assemblée. Le Parlement ne cesse d'inviter la Commission à traduire ces « cahiers » en projets de décision.

La Commission répond...

Les réponses que nous avons reçues du Conseil et de la Commission ont été toujours enveloppées dans une quantité presque excessive de compliments et d'éloges pour ce que fait le Parlement, d'engagements onctueux à coopérer avec lui.

Mais derrière cette luxuriante végétation verbale on décèle sans difficulté une volonté froide et dure de tenir très peu compte de ce que le Parlement veut, une volonté froide et dure de dompter et de domestiquer cette Assemblée qui se croit Dieu sait quoi, parce qu'elle a été élue, et qui doit apprendre à se limiter à l'effusion de sentiments, de souhaits, de protestations, d'applaudissements; qui doit apprendre qu'elle n'est et ne deviendra pas ce pouvoir démocratique réel qu'elle prétend être, c'est-à-dire un pouvoir qui participe à la formation de la politique et qui entend y participer de plus en plus.

La Commission, dont la domestication est malheureusement presque accomplie, a ignoré les requêtes que nous lui avons adressées dans les orientations de mars, dans la résolution Pfennig et dans la résolution de septembre.

Nous insistions pour avoir un jumtim politique entre le budget '82 et les projets de décision que le mandat du 30 mai lui demandait, ce qui nous aurait permis d'insérer dans le budget les premières conséquences des nouvelles politiques.

La Commission nous a froidement répondu que l'avant-projet aurait ignoré ses réponses au mandat. Elle afficha, tout simplement, d'ignorer l'existence de toutes nos résolutions.

Successivement la Commission a dit que son refus du jumtim n'a que des *raisons techniques*, et voilà deux mots qui vont s'ajouter au mot « pragmatique » pour dire tout simplement : refus d'assumer une politique, de la défendre, de la traduire en propositions précises. Les raisons techniques, nous les voyons désormais très bien : il s'agit du fait que la Commission, contrairement à ce que le Parlement lui demandait, n'a ni présenté, ni a l'intention de présenter dans les prochains temps des projets de décision. Elle n'a qu'un programme de mémoranda qui, après des tours de table au Conseil et des débats aux minutes comptées dans cette enceinte, permettront à ses services de s'engouffrer dans des pourparlers inépuisables avec les services du Coreper. Elle espère bien que quelques petites souris finiront par sortir de ces montagnes. Les membres les plus récents de la Commission l'ignorent, mais nous, chers amis Haferkamp et Ortoli, nous les anciens, nous le connaissons bien, ce triste jeu des mémoranda, n'est-ce pas ?

Cette attitude de la Commission explique le fait que ce budget naît avec le grand défaut de n'être fondé sur aucune vision politique.

Qu'on ne nous dise pas qu'il est un budget de transition. La transition est toujours vers quelque chose. Mais le texte que la Commission a donné à

l'autorité budgétaire n'est conçu que pour permettre à la Communauté de vivoter d'un jour à l'autre, rien de plus.

... et le Conseil aussi

Le Conseil, notre partenaire dans l'autorité budgétaire, a été encore plus sec et laconique. De par le Traité il était tenu d'exposer les motifs pour lesquels il s'éloigne de l'avant-projet. Or, le Conseil a largement coupé dans toutes les dépenses structurelles et de coopération, mais celui qui a lu son maigre soi-disant exposé de motifs sait qu'il n'est autre chose qu'un sommaire immotivé des coupures effectuées, sans l'ombre d'une explication. Car ce n'est pas une explication que de dire dans une ou deux lignes que nous sommes tous dans une période de grande austérité budgétaire. Il aurait fallu démontrer d'un côté pourquoi l'austérité frappe essentiellement les crédits pour les politiques structurelles, qui n'ont pas d'effet inflationniste, parce qu'elles contribuent à augmenter la productivité, et ne touche pas les dépenses pour le soutien des prix agricoles qui sont de par leur nature inflationnistes. Il aurait d'autre côté fallu donner l'impossible démonstration que la stagnation actuelle de la Communauté est dans l'intérêt de l'Europe, et de chacun des Etats.

La querelle des « dépenses obligatoires »

D'année en année, une querelle se rouvre, et toujours dans les mêmes termes, entre le Conseil, la Commission et le Parlement, à propos de la liste des dépenses qui selon l'article 203 révisé du Traité, de Rome « découlent obligatoirement du Traité ou des actes arrêtés en vertu de celui-ci ». Elles sont couramment appelées dépenses obligatoires, et l'importance de leur liste est dûe au fait que ces dépenses sont approuvées avec une procédure différente de celle avec laquelle est approuvé tout le reste du budget (je souligne : tout le reste du budget, c'est-à-dire toutes les dépenses ainsi dites non-obligatoires et toutes les recettes). Cette liste détermine en outre par exclusion la masse des dépenses non-obligatoires qui sert à déterminer le taux maximum et la marge de manœuvre à l'intérieur de laquelle le Parlement a le dernier mot.

Or, chacune des trois institutions fait sa liste, mais sait qu'elle ne peut pas l'imposer aux autres deux, car elle empièterait dans ce cas unilatéralement sur les pouvoirs des autres. Les dépenses obligatoires contenues dans la liste du Parlement se retrouvent toutes dans les deux autres, la Commission en ajoute d'autres, et le Conseil encore d'autres.

Le Traité n'ayant établi qui statue en dernière instance sur la liste, il est nécessaire que les trois institutions tombent d'accord. Si sur une dépense l'accord n'est pas atteint, elle ne peut donc être considérée comme obligatoire et son adoption suit automatiquement la procédure budgétaire normale.

Après avoir attendu inutilement d'une année à l'autre la liquidation de ce contentieux, Mme Veil a invité le Conseil à une procédure de concertation avec la Commission et le Parlement, en vue d'établir d'un commun accord une liste commune.

Le Parlement est décidé à considérer, en première aussi bien qu'en deuxième lecture, comme dépenses obligatoires seulement celles qui ont été acceptées comme telles par les trois institutions. Si l'accord n'est pas atteint, le Parlement considérera à tous les effets comme obligatoires seulement celles de sa liste, parce

qu'elles sont les seules acceptées par tous. Nous attendons encore la réponse du Conseil à notre invitation à une concertation urgente qui puisse précéder la seconde lecture du budget.

A propos du FEOGA-Garantie...

Je ne peux pas me cacher, ni vous cacher, que je vous demanderai, bien sûr, de voter toutes les modifications proposées par la Commission des budgets pour le soutien des prix agricoles, mais que ces réductions et transferts au chapitre 100 ont une relevance politique minime.

Les chiffres contenus dans les autres secteurs du budget sont une autorisation à la Commission de dépenser, mais ces crédits agricoles ne sont que des prévisions très aléatoires parce que fondées sur le climat et le cours des marchés mondiaux.

Si, dans ces circonstances, les moyens inscrits dans le FEOGA-Garantie devaient être insuffisants, il serait *obligatoire*, pour la Communauté toute entière, donc aussi pour le Parlement, d'augmenter ou de retransférer les sommes nécessaires.

Tant que les règlements agricoles ne sont pas modifiés, les choses se passeront ainsi dans l'exécution des dépenses du FEOGA-Garantie.

... du Fonds Régional. . .

Pour le Fonds Régional je suis tenu de soutenir, comme rapporteur, un transfert au chapitre 100 qui lie les mains à la Commission pour 170 MECU de paiements et 323 MECU d'engagements, et je vous demanderai de l'approuver. Mais je dois vous confesser que cette décision me laisse assez perplexe, me laisse rêveur, comme on dit dans un français un peu plus littéraire. Car je rêve d'une Commission qui secoue le joug du Conseil qu'elle a accepté depuis trop d'années, qui soit plus forte et qui assume plus pleinement la responsabilité de gouverner et d'administrer la Communauté. Je rêve d'un Parlement doté de fonctions législatives, financières, de contrôle politique, mais non d'un Parlement qui prétend gouverner lui-même. Réfléchissez bien, je vous en prie. Nous insistons avec ténacité pour que la Commission ne soit pas ligotée dans l'exécution du budget par des comités intergouvernementaux soi-disant consultatifs, ayant en réalité le droit de soustraire à la Commission et de renvoyer au Conseil des actes d'exécution d'un règlement. Mais par ce renvoi au chapitre 100 que faisons-nous d'autre qu'essayer de nous mettre à la place de la Commission dans l'exécution du budget ? Le joug supplémentaire que nous ajouterions à celui du Conseil sur le cou de la Commission aurait aussi des conséquences néfastes et paralysantes pour les capacités gouvernementales de la Commission.

... et de la Coopération

On peut se demander si en matière de coopération le Parlement a donné satisfaction — pour ce qui est de sa compétence — à ce qu'il a lui-même demandé formellement en votant presque à l'unanimité la résolution Ferrero et en approuvant plus récemment à la majorité absolue de ses membres, la résolution Pannella.

En se basant sur cette prise de position du Parlement, Pannella et d'autres ont présenté des amendements destinés à répondre à la volonté du Parlement.

La Commission des budgets vous invite à voter contre ces amendements, et en tant que rapporteur, je vous transmets cette recommandation. Elle est dictée par le souci d'austérité budgétaire, qui a poussé la Commission à freiner les dépassements des niveaux de l'avant-projet.

A titre personnel je tiens à vous dire que jamais austérité n'a été placée plus mal et dans un plus faux moment.

Je vous ai rappelé les résolutions de ce même Parlement, qui ne sont pas d'antan, mais de hier et d'avant-hier. Dois-je vous rappeler la Conférence de Cancun, le cri de désespoir qui se lève de tant de pays, les appels du Pape, la grève de la faim d'un de nos collègues, dont — et ne vous faites pas d'illusions — le monde entier s'occupera. Moi, après avoir demandé au nom de ma Commission de voter contre les amendements Pannella, je lèverai ma main pour.

Le Parlement européen entre la résignation et l'action

Le Parlement a l'habitude de conclure cette première lecture par une résolution qui lui permette de se livrer à un jugement politique d'ensemble.

En approuvant cette résolution, vous exprimerez un jugement sévèrement critique sur le projet de budget; vous soulignerez l'effort que le Parlement a fait pour l'améliorer, mais aussi les marges étroites entre lesquelles il a dû opérer, ce qui fait que le budget reste malgré tout un budget de stagnation. Les marges infranchissables pour le Parlement ont été en effet, d'un côté, le plafond de 1% de TVA, de l'autre l'absence d'une politique de réformes du budget et des politiques communautaires.

Vous soulignerez la responsabilité dominante du Conseil qui devrait exprimer beaucoup plus de volonté politique commune pour permettre au Parlement l'adoption d'un budget contenant les lignes futures de la restructuration du budget et des politiques.

Vous ne cachez pas, quelles que soient les responsabilités du Conseil, que celui-ci ne peut même pas se mettre en mouvement si la Commission renonce à exercer ses pouvoirs d'initiative qui consistent dans la présentation des projets de décision.

Vous appellerez à la Commission exécutive qu'elle a omis, jusqu'à présent, de donner suite à la demande exprimée par le Parlement de lier la procédure du budget et celle concernant l'exécution du mandat du 30 mai.

Vous lui direz enfin que le Parlement s'attend à ce qu'elle rattrape le temps et les occasions perdues, et qu'à l'issue du débat imminent sur l'exécution du mandat, elle vous donne un calendrier avec des dates précises et rapprochées de présentation de propositions de décisions, nécessaires pour restructurer le budget en conformité avec les indications données par le Parlement.

Dans ce projet de résolution dont je demande l'adoption au nom de la Commission des budgets, il n'y a pas un mot, pas une idée que je ne partage pas. Mais je me sens forcé de constater l'absence d'un acte de volonté politique, l'absence d'*action* du Parlement — et cela rend malheureux, non seulement moi-même, mais aussi, j'en suis sûr, beaucoup de collègues dans cette enceinte.

Cette résolution est, en effet, un acte de résignation politique grave de la part du Parlement, parce qu'elle ne contient que l'expression de sentiments, de

souhaits. Le Parlement constate... regrette... s'attend... et c'est tout.

Quand vous l'aurez votée, le Conseil, la Commission et les gouvernements se diront avec un soupir de soulagement que la domestication du Parlement européen a fait un bon pas en avant.

Selon Salluste, Jugurta pensait que : « *Senatores boni viri, senatus mala bestia* », c'est-à-dire qu'il était bien possible d'amadouer beaucoup de sénateurs, mais que personne n'aurait pu plier la fière décision du Sénat romain de poursuivre sa politique.

Je ne voudrais pas qu'un Salluste de l'avenir, en écrivant de cette assemblée, soit amené à dire : *senatores europaei malae bestiae, senatus bonus vir*, c'est-à-dire que pris un à un vous êtes fièrement convaincus de vos responsabilités et de la nécessité d'accroître le rôle du Parlement dans l'intérêt de la Communauté, mais que le Parlement lui-même est un *bonus vir*, un bonhomme ayant peu de confiance en soi-même, prêt à céder aux pressions extérieures.

Si ce Parlement veut devenir un pôle de référence et d'attraction pour les Européens, il doit donner la preuve qu'il entend que sa volonté soit respectée.

Pour ce faire, il n'a que trois instruments :

Le premier est *le rejet du budget*. Il l'a employé et en connaît les limites.

Le deuxième est l'engagement du Parlement à faire *la nouvelle Constitution-Traité de l'Union européenne*, et de mettre sur pied une action politique complexe pour aller demander sa ratification directement aux instances démocratiques compétentes des Etats membres, mais les fruits de cette initiative ne mûriront qu'à moyen terme.

Il y a enfin l'instrument de *la censure*, qui ne peut être employé que si on lui donne une plénitude de signification politique.

Censurer la Commission ne devrait pas être fait pour punir la Commission actuelle et pour en avoir une autre à peu près semblable.

Il devrait s'agir d'un avis solennel donné par une *mala bestia* aux gouvernements tenus de renouveler la Commission, pour qu'il comprennent qu'ici siège une assemblée qui représente le peuple européen, et que même dans le cadre des Traités actuels, elle n'admettra plus que l'on continue à suivre les pratiques

institutionnelles et interinstitutionnelles actuelles; que pour commencer à redresser les choses elle n'admettra plus une Commission qui, à l'instar de la Commission actuelle, conçoit son rôle comme celui d'un secrétariat du Conseil et attend anxieusement des gestes d'assentiment de la part de celui-ci avant de se mettre au travail.

La censure devrait signifier que la nouvelle Commission devrait être consciente que ce sont les gouvernements — bien sûr — qui la nomment, mais que c'est le Parlement qui la contrôle et qui peut l'obliger à démissionner, qu'elle doit donc prêter la plus grande attention à ce que le Parlement veut.

En méditant d'un jour à l'autre depuis des mois sur le déplorable cours de cette procédure budgétaire, en réfléchissant que ce débat débouche tout naturellement sur le débat concernant l'exécution du mandat du 30 mai, où nous retrouverons les mêmes attitudes du Conseil qui considère la Commission comme son secrétariat et de la Commission qui se considère comme tel, j'avais pensé que notre résolution aurait dû aviser la Commission et les gouvernements d'une manière claire et sans équivoque que l'épée de Damoclès de la censure pendait désormais sur la tête de la Commission, si elle ne changeait pas de méthodes de travail en son sein, vers nous, vers le Conseil.

La Commission des budgets, obéissant à un réflexe de *bonus vir*, a biffé ce paragraphe, qui était le seul exprimant, non seulement des sentiments, mais aussi une action.

Dans ma qualité de rapporteur, je dois vous demander de voter la résolution telle qu'elle vous est présentée. Je ne peux pas voter contre ce que la résolution dit, mais je m'abstiendrai, parce que je ne peux lui pardonner de ne pas faire ce qu'elle devrait faire.

un soutien: l'abonnement

ABONNEMENT

NOM Prénom

Adresse

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

— Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

— C.C.P. 2490 82 P LYON.

(nos supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

UNE POLITIQUE ETRANGERE DE L'EUROPE : POUR LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT

Guido Montani, professeur de théorie du développement économique à l'université de Pavie et membre de la direction nationale du Movimento Federalista Europeo (section italienne de l'Union européenne des Fédéralistes), a été l'un des invités du Club d'Afrique à Lomé du 22 au 26 mars 1982 au colloque international « Relations entre l'Europe et l'Afrique dans le cadre du dialogue Nord-Sud ».

Le Club d'Afrique, dont on lira la présentation par ailleurs et qui a pour devise « Pour un développement intégré — réflexion — action — développement », avait à cette occasion réuni des participants universitaires de 18 universités et 14 pays (République Populaire du Bénin, Côte d'Ivoire, France, Ghana, République populaire et révolutionnaire de Guinée, Haute-Volta, Italie, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo). Guido Montani, qui a en outre présidé une séance de travail sur les produits de base, a présenté le rapport que l'on peut lire ci-après. En marge même de ce rapport, il n'est pas inutile de souligner toute l'importance que les fédéralistes accordent à leurs liens naissants avec les universitaires et, le cas échéant, avec les fédéralistes africains.

1 — Le Mouvement pour la Paix a apporté une nouvelle dimension dans la lutte politique. Il a su indiquer la responsabilité primordiale des superpuissances dans la course aux armements et dans la menace à la paix mondiale, en-dehors de tout aspect idéologique. L'élimination des conflits internationaux (et donc de la guerre) impose le dépassement de la politique de puissance qui consiste à employer systématiquement la force militaire (ou à menacer de l'employer) pour régler les différends internationaux. La lutte pour le dépassement de la politique de puissance coïncide donc avec la lutte pour le désarmement universel et pour la paix.

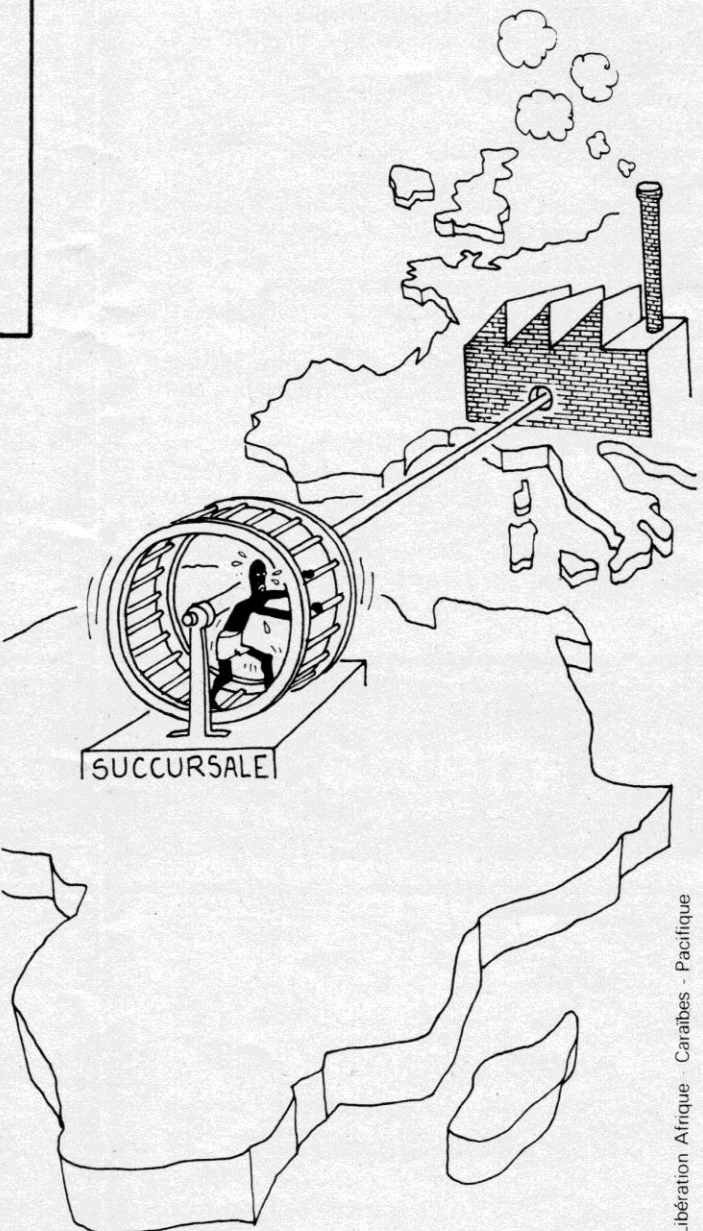
Cependant, le Mouvement pour la Paix n'a pas encore élaboré de stratégie susceptible d'amener les hommes à une structure politique spécifique, bien qu'il ait déjà clairement indiqué l'ennemi à combattre.

Si l'on veut aller plus loin que le simple témoignage moral, il faut nécessairement ouvrir un grand débat sur les objectifs politiques qui pourraient garantir des degrés croissants de sécurité et de bien-être à la communauté mondiale, au fur et à mesure qu'ils seraient atteints.

Les fédéralistes sont convaincus que la seule solution au problème de l'élimination des conflits armés entre les nations consiste dans la réalisation de la démocratie internationale et d'un gouvernement mondial démocratique. Dans cette perspective, je voudrais maintenant contribuer par la proposition que je vais présenter, à l'exploration des voies possibles qui pourraient orienter

la politique mondiale vers des réformes institutionnelles capables de garantir des formes embryonnaires de démocratie internationale.

On pourrait, ainsi, apporter une solution au problème de la pacification progressive de tous les peuples de la Terre, mais aussi au problème dramatique de la lutte contre la misère et le sous-développement du Tiers-Monde.



2 — Il existe un rapport étroit entre la lutte pour la paix et la lutte pour la justice internationale. Après la seconde guerre mondiale, dans une première phase du cycle historique que nous vivons, le gouvernement bipolaire du monde a donné à toutes les forces de progrès d'énormes possibilités de développement. La liquidation du colonialisme européen et l'émancipation politique du Tiers-Monde ont été encouragées et soutenues tantôt par les U.S.A., tantôt par l'U.R.S.S., contre l'opposition des vieilles puissances coloniales. En outre, les U.S.A. ont garanti en Occident la stabilité monétaire internationale et la création d'un marché libre qui ont permis une croissance extraordinaire du commerce international ; ils ont aussi favorisé le processus d'intégration de l'Europe qui a pu conquérir des espaces croissants d'indépendance, grâce à la création d'institutions communes. Dans les pays de l'Est européen, on a définitivement liquidé la question des Balkans, cause perpétuelle de tension pour toute l'Europe et on a réalisé dans certains pays sous-développés des réformes sociales importantes qui leur ont permis de sortir d'une condition quasi-féodale. En Asie aussi, la victoire de la révolution chinoise et le début du processus d'industrialisation dans ce pays ont été favorisés par l'U.R.S.S.

Toutefois, dans une deuxième phase, le partage du monde en deux zones d'influence hégémonique et les tensions internationales provoquées par le maintien de l'équilibre de la terreur se sont avérés être les facteurs les plus réactionnaires à l'égard des idéaux de paix, de liberté et de justice qui se manifestent partout, même à l'intérieur des U.S.A. et de l'U.R.S.S. L'Europe, qu'elle soit de l'Ouest ou de l'Est, la Chine, le Japon, les pays non-alignés et le Tiers-Monde n'acceptent plus passivement la logique des blocs opposés et aspirent à des positions autonomes dans la politique internationale. Les deux super-puissances réagissent à ces poussées vers le multipolarisme par des politiques toujours plus conservatrices, voire répressives, n'hésitant pas parfois à recourir à des interventions militaires.

Dans la phase actuelle, la lutte pour le dépassement de la politique de puissance doit se donner comme but prioritaire la dissolution des blocs militaires et la création d'un ordre international où tous les peuples de la Terre (même les plus faibles) pourraient participer à la gestion des affaires mondiales.

3 — Le seul endroit où l'on puisse actuellement discuter des problèmes mondiaux avec la participation de tous les peuples de la Terre, c'est l'O.N.U. Mais ce forum, s'il permet aux nations les plus faibles de faire entendre leurs protestations, n'offre pas par contre les moyens institutionnels indispensables si l'on voulait contenir les abus des grandes puissances et organiser les relations internationales sur une base non-violente. En fait, on peut dire aujourd'hui de l'O.N.U. ce que M. Einaudi disait en 1918 à propos de la Société des Nations : c'est une *dénomination vide de sens* parce qu'aucun Etat n'accepte des limites à sa souveraineté absolue dans la perspective de la réalisation du bien commun.

En effet, l'existence de l'O.N.U. n'empêche pas la course au réarmement nucléaire et ne ralentit pas non plus la production frénétique et l'exportation d'armes vers le Tiers-Monde qui dépense actuellement beaucoup plus d'argent pour les armements que pour la lutte contre la famine et le sous-développement.

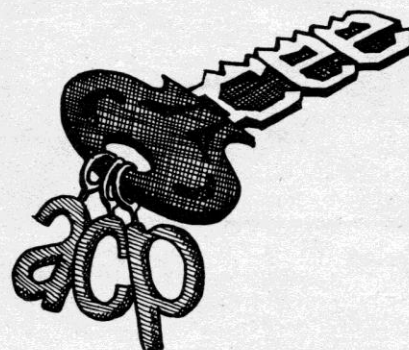
tit pas non plus la production frénétique et l'exportation d'armes vers le Tiers-Monde qui dépense actuellement beaucoup plus d'argent pour les armements que pour la lutte contre la famine et le sous-développement.

En tout cas, le besoin d'un nouvel ordre mondial est tellement fort que l'O.N.U. a assumé le rôle décisif dans la perspective de favoriser le débat et les propositions de réformes nécessaires pour garantir la paix et le développement du monde. Il faut toutefois prendre acte du fait qu'après les expériences initiales et deux décennies de confrontations rudes, l'équilibre du pouvoir mondial actuel ne laisse aucune place pour des initiatives vraiment novatrices.

4 — L'équilibre bipolaire pousse non seulement les deux super-puissances vers un engagement militaire croissant, avec des conséquences dramatiques pour la paix mondiale, mais empêche aussi toute ouverture réelle vers le Tiers-Monde. Le dialogue Nord-Sud est bloqué. Les suggestions du « Groupe des 77 » sont constamment proposées de nouveau, mais elles sont systématiquement ignorées par ceux qui pourraient les accueillir.

L'Union Soviétique ne se considère pas comme responsable de la pauvreté dans le monde et n'a pas l'intention de se charger des problèmes de développement du Tiers-Monde. D'ailleurs, jusqu'à présent, les Etats-Unis ont fait prévaloir le principe soi-disant libéral selon lequel le développement économique devait être confié à l'initiative spontanée du marché, comme si les pays dépourvus de capitaux et de capacités techniques et d'entreprise pourraient entrer en concurrence avec les économies avancées, sans en subir la domination.

L'Europe a montré de la bonne volonté lorsqu'elle a conclu, surtout avec les pays africains, l'importante et innovatrice Convention de Lomé, qui reçut comme principes de base les revendications du « Groupe des 77 ».



Mais cette forme nouvelle de coopération entre l'Europe et le Tiers-Monde n'a pas assumé la signification d'un tournant pour le monde entier, en raison de la faiblesse de l'Europe communautaire dans la politique internationale (elle n'a même pas été invitée au sommet de Cancun) et du fait que l'Europe affecte relativement peu de ressources (qui sont toutefois le double de celles apportées par les Etats-Unis) au financement de la coopération avec les pays en voie de développement.

5 — L'absence de solution des problèmes mondiaux ne dépend pas de l'incapacité de la science à élaborer des projets adéquats pour garantir la survie sur notre planète et l'accroissement du bien-être de ses habitants. Cela dépend, au contraire, de l'absence d'un pouvoir mondial qui sache imposer la prédominance de la raison sur d'égoïstes intérêts nationaux et économiques, c'est-à-dire, en dernière instance, d'un pouvoir mondial qui puisse réaliser un plan mondial de développement et assurer le désarmement universel.

En effet, de nombreux hommes de science ont déjà dénoncé les conséquences apocalyptiques d'un éventuel conflit nucléaire. Nombreux sont aussi les plans proposés par des agences internationales (telles que celles de l'O.N.U.), des comités ad hoc, des clubs d'experts, des partis politiques et des hommes de science ayant pour but d'affronter le problème du développement du Tiers-Monde. Mais, malgré l'accord général sur certaines lignes essentielles, les gouvernements des pays riches continuent à ignorer l'état de désespoir où se trouve l'autre moitié de l'humanité. Ils mentent lorsqu'ils promettent qu'ils arriveront, avant la fin du siècle, à destiner 1 % de leur produit national brut aux aides pour le Tiers-Monde (au contraire, les aides officielles diminuent progressivement). Ils mentent encore davantage lorsqu'ils affirment que, par cette aide dérisoire, on peut réduire l'écart entre les riches et les pauvres du monde (selon une importante étude de l'économiste Leontief, il faudrait au moins 3,1 % du P.N.B. des pays riches d'ici l'an 2000 pour réduire de moitié la distance actuelle entre le Nord et le Sud).

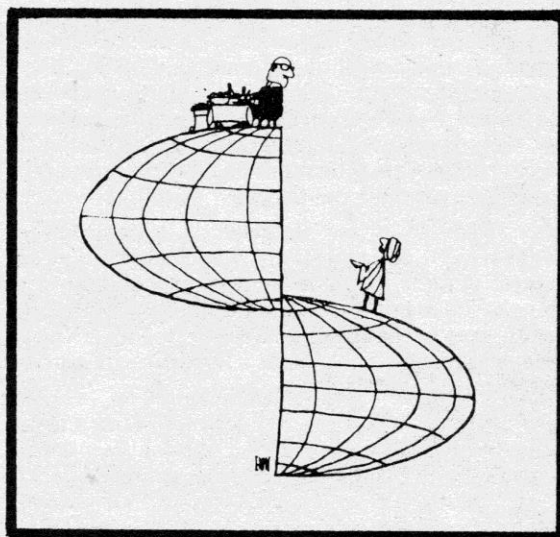


Le véritable défaut de tous ces plans, souvent parfaits d'un point de vue technique, c'est qu'ils sous-entendent que l'on pourrait réaliser les politiques proposées sans modifier les équilibres actuels de pouvoir dans le monde, c'est-à-dire que l'on pourrait attendre un renouvellement de la politique internationale de la part de ceux qui ont intérêt au maintien du statu quo.

6 — On ne peut sortir de cette impasse que par une proposition qui, par son caractère, pourrait modifier le cadre des événements mondiaux permettant aux forces qui se battent pour la paix, le développement et le dépassement de la politique de puissance de l'emporter sur les forces conservatrices. Cette proposition doit aussi per-

mettre d'établir de nouveaux rapports de l'homme avec la nature et les conquêtes de la science. En effet, il faut se donner pour but de sauvegarder les équilibres de la biosphère car il existe, même dans ce domaine, une menace pour la survie de l'homme et de toute vie sur la terre. On ne peut plus tolérer le pillage des ressources naturelles, qui, même quand elles renouvelables, sont exploitées avec un tel mépris des équilibres écologiques que les dégâts pour les sols, la flore et la faune deviennent irréversibles. En outre, il faut permettre à la recherche scientifique et technologique (en respectant sa vocation universaliste) de s'organiser librement à l'échelle mondiale et de s'orienter vers l'objectif fondamental de l'accroissement du bien-être de l'humanité dans son ensemble. C'est pour cela qu'il faut refuser la conception mesquine, qui prévaut aujourd'hui, selon laquelle il faudrait mettre le savoir au service de la puissance et du prestige nationaux. La plus grande perversité dont la politique internationale se soit montrée capable réside dans l'emploi des conquêtes de la science et de la technique pour anéantir le genre humain.

Mais le fait que l'on n'ait pas employé les potentialités de la technologie moderne et les énormes ressources des pays riches pour combattre la famine et la misère dans le monde est tout aussi criminel. L'homme peut espérer imposer la loi de la raison dans le domaine de l'exploitation des forces de la nature, de l'économie et de la technologie seulement s'il arrive à créer un gouvernement démocratique au niveau mondial. Ce gouvernement doit avoir des pouvoirs effectifs dans les domaines où l'anarchie internationale risque de mener le monde à la catastrophe.



7 — Afin d'évaluer d'une manière adéquate la signification et la portée de la réponse de la politique internationale qu'on entend proposer ici, il convient de rappeler un précédent historique très important.

En 1950, dans une Europe obsédée par le climat de la guerre froide et épuisée par l'effort de reconstruction, le fantôme du conflit franco-allemand allait renaître malgré l'existence du Conseil de l'Europe, symbole des aspirations unitaires

des peuples européens. L'Allemagne qui était encore sous la tutelle des puissances victorieuses ne pouvait pas relancer son économie en raison des limites que les Français, avec les Anglais et les Américains posaient à la gestion de la Sarre et de la Ruhr. La France faisait obstacle à la production du charbon et de l'acier, c'est-à-dire des ressources nécessaires à la reconstruction de l'industrie lourde, parce qu'elle craignait le réarmement allemand, ce qui s'était malheureusement réalisé dans un passé récent. La France qui, à l'époque, n'était pas disposée à faire des concessions importantes de souveraineté refusa une proposition de M. Adenauer qui visait à éliminer la tension croissante entre les deux Etats européens moyennant un pacte d'union fédérale. C'est grâce à Jean Monnet que l'on put débrouiller la situation.

Il proposa au ministre des Affaires Etrangères, M. Schumann, un plan qu'il acceptât ; plan limité au « point essentiel » de la controverse : l'attribution à une Haute Autorité Européenne de la souveraineté sur le marché du charbon et de l'acier. En créant la C.E.C.A., les Etats européens ont inauguré une méthode pour résoudre pratiquement les controverses internationales grâce à la création d'institutions permanentes pour la coopération intergouvernementale.

Depuis cette première expérience, trente ans ont passé et l'unité politique de l'Europe n'est pas encore accomplie malgré les espoirs des fondateurs de la Communauté. Mais deux faits sont acquis : aucun Etat de la Communauté n'a plus besoin de défendre ses frontières face aux autres Etats membres ; la mise en commun des ressources a permis un développement de l'économie européenne d'une ampleur inimaginable pour ceux qui auraient voulu proposer les schémas autarciques d'après-guerre.

8 — De même, en nous inspirant de cette sagesse qui a permis le départ de la première expérience communautaire, nous devons aujourd'hui présenter au niveau mondial une action qui « change le cours des événements et fasse passer dans la réalité les espoirs auxquels les peuples sont sur le point de ne plus croire ».

Il s'agit au fond de prendre en compte dans le but spécifique de créer un embryon de gouvernement mondial, les indications principales, mises en évidence, soit au sein de l'O.N.U. à l'occasion des débats sur la création d'un nouvel ordre économique international, soit dans les plans des différentes agences, commissions ou groupes d'experts.

Les indications sont les suivantes :

a) l'attribution à l'O.N.U. de la souveraineté sur les mers, les océans et sur toutes les ressources naturelles des fonds marins qui se trouvent actuellement hors des limites territoriales reconnues et sont encore considérées comme *res nullius*. Il faut rendre effective la délibération de l'O.N.U. de 1970 qui considère ces biens naturels comme « l'héritage commun du genre humain » pour les soustraire aux tentatives déjà en cours des pays les plus riches et puissants pour s'en emparer. A cet effet il faut créer, comme l'a demandé le « Groupe des 77 », une autorité internationale ou un gouvernement mondial doté des pouvoirs et

des ressources nécessaires pour gérer le premier patrimoine collectif de l'humanité ;

b) les premières tâches du Gouvernement mondial devraient consister, soit à organiser la recherche scientifique pour la découverte et l'exploitation des fonds marins, soit à sauvegarder et à protéger l'environnement naturel. Le patrimoine de connaissances et de technologies d'avant-garde ainsi acquis devrait évidemment être mis à la disposition des pays du Tiers-Monde qui pourraient, de cette façon, se libérer de la dépendance des entreprises multinationales dont le pouvoir serait, en tout cas, énormément réduit ;

c) selon une proposition du rapport Brandt, le Gouvernement mondial devrait aussi disposer du pouvoir de taxer le transport des marchandises, des matières premières et des passagers au niveau international, dans le but d'augmenter ses capacités d'assistance et d'aide au développement ;

d) en outre, il faudrait attribuer au Gouvernement mondial la gestion du Fonds Monétaire International, de la Banque Mondiale et de tous les fonds de l'O.N.U. pour les aides au Tiers-Monde, afin de coordonner sous une seule autorité les ressources destinées au développement. On disposerait ainsi des bases institutionnelles indispensables pour gérer de grands emprunts internationaux et pour soutenir l'émission d'une monnaie mondiale avec la perspective de prendre la place du dollar et de toutes les autres monnaies nationales dans les transactions internationales. Sans ce point de repère, toute tentative de réforme du système monétaire international est vouée à l'échec ;

e) enfin, il faudrait que le Gouvernement mondial soit à même de garantir la démilitarisation des mers et des océans en se dotant d'une flotte grâce à laquelle aucune puissance mondiale ne pourrait violer les espaces marins où l'O.N.U. serait souveraine.

9 — Au cas où ce projet serait réalisé, les ressources financières dont le Gouvernement mondial disposerait pourraient dépasser plusieurs dizaines de fois la quantité actuelle officiellement mise par les gouvernements à la disposition du Tiers-Monde (sans compter les ressources qui pourraient être économisées et employées à des fins pacifiques dans une perspective de détente internationale stable). Il serait donc possible de réaliser un vaste plan mondial de développement qui offrirait des avantages, non seulement pour les pays les plus pauvres, mais aussi pour les économies industrialisées, grâce à une nouvelle demande d'outils et de technologies.

Il y aurait, en outre, d'importantes conséquences positives sur le processus de détente internationale. Une fois le dialogue Nord-Sud orienté sur des débouchés concrets, le monde prendrait conscience du fait que, comme cela s'est passé pour l'Europe communautaire, on peut remplacer, dans les relations internationales, la méthode de la confrontation militaire et les rapports de force par la méthode de la coopération, grâce à des institutions communes permanentes.

Par ailleurs, il ne faudrait pas sous-estimer le fait qu'en attribuant à l'O.N.U. la souveraineté sur les océans et sur les mers, on réduirait les

espaces de manœuvre des super-puissances et l'on éliminerait beaucoup de prétextes pour les conflits internationaux (des incidents tels que celui du Golfe de la Sirte entre les U.S.A. et la Libye deviendraient pratiquement impossibles ou seraient alors jugés comme des violations des normes de la communauté internationale).

Naturellement, à cette responsabilité mondiale accrue de l'O.N.U. doit correspondre une réforme radicale de cette institution. La nouvelle Autorité de gouvernement du monde disposant de pouvoirs limités mais réels devra répondre de ses actions devant un organisme démocratique capable d'exprimer la volonté de la communauté internationale naissante. Mais l'assemblée actuelle de l'O.N.U. est loin de répondre à cette exigence ; aujourd'hui, ce sont les gouvernements, pas les peuples, qui ont le droit de parole. Il faut, par conséquent, réaliser une transformation démocratique de l'O.N.U., sur le modèle de ce que la Communauté Européenne est en train de faire. La seule alternative à la politique de puissance, c'est la démocratie internationale.

10 — La création d'un embryon de Gouvernement mondial ne pourra pas se faire de la manière avec laquelle Jean Monnet réussit à créer la C.E.C.A. Dans l'Europe de l'après-guerre, une initiative audacieuse prise au sommet pouvait permettre de sortir de l'impasse, car les équilibres de la guerre froide n'étaient pas directement mis en cause. Dans le monde actuel, la situation est complètement différente car il s'agit de réduire le rôle des U.S.A. et de l'U.R.S.S. dans la politique internationale et de donner des pouvoirs et des responsabilités nouveaux aux peuples du Tiers-Monde qui sont en train d'émerger.

Les chances de succès de ce projet qui doit révolutionner les relations internationales sont liées au fait qu'il devienne l'objectif prioritaire de la politique étrangère européenne. En effet, seul un gouvernement européen, fort d'une monnaie européenne et d'une défense européenne indépendante pourrait négocier d'égal à égal avec les deux super-puissances le démantèlement des blocs militaires et leur faire accepter l'institution d'une autorité mondiale souveraine capable de garantir le passage pacifique de l'équilibre bipolaire du monde actuel à un équilibre multipolaire. Autour de ces perspectives, le gouvernement européen trouverait comme alliés naturels, non seulement les pays satellites de l'Est européen, la Chine, l'Inde, l'Amérique Latine et tous les peuples du Tiers-Monde, mais aussi les forces politiques et les courants d'opinion (déjà vivaces aux Etats-Unis, mais présents aussi en Union Soviétique) qui aspirent à un monde plus libre, plus juste et pacifique et qui sont aujourd'hui condamnés à se taire ou disparaître en l'absence d'une alternative à la politique de confrontation entre les blocs.

C'est pour cela que tous les partis et les forces authentiquement progressistes en Europe doivent soutenir la bataille courageuse du Parlement Européen pour donner à la Communauté une nouvelle Constitution et un gouvernement efficace. L'achèvement démocratique de l'unité européenne est indispensable, non seulement pour amorcer un processus de renouvellement de la

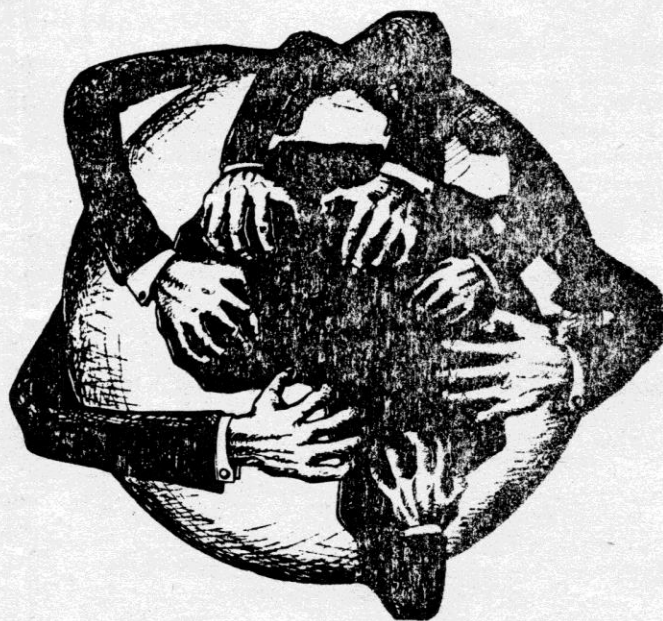
politique mondiale, mais aussi pour indiquer au monde entier la voie de la réalisation de la démocratie internationale.

11 — A plus longue échéance, il faudra, bien sûr, aborder le problème du désarmement nucléaire universel, décisif pour l'avenir de l'humanité. La présence tangible d'un embryon de gouvernement mondial devrait permettre d'aborder aussi d'une manière adéquate le débat sur le désarmement, en laissant de côté la proposition naive d'une destruction matérielle des stocks d'armes. Si on ne veut pas supprimer les connaissances scientifiques, ni empêcher leur développement, la prolifération des armements sera toujours possible. Le vrai problème, c'est de confier au Gouvernement mondial le pouvoir de contrôler la production et l'emploi des armes nucléaires et de toutes les autres armes à potentiel de destruction élevé. Dans cette perspective, après l'obtention de la souveraineté sur les mers et les océans, la lutte pour étendre la souveraineté de l'O.N.U. sur l'espace (que les deux super-puissances exploitent déjà aujourd'hui à des fins militaires) deviendrait crédible.

On devrait alors confier à l'O.N.U. le monopole de tous les systèmes de télécommunication par des satellites artificiels et par conséquent aussi la possession et le contrôle de toutes les armes nucléaires et les vecteurs susceptibles de les porter.

C'est seulement à ce stade, c'est-à-dire après avoir éliminé les souverainetés nationales sur les armements que l'on pourra exploiter à des fins pacifiques toutes les potentialités de la science moderne qui ne peut pas, aujourd'hui, s'organiser librement au niveau mondial, en raison des rivalités liées aux exigences nationales de sécurité.

L'Europe peut aussi jouer un rôle décisif dans la lutte pour le désarmement universel : elle peut, la première, proposer de confier à l'O.N.U. le contrôle de son arsenal militaire à condition que les U.S.A. et l'U.R.S.S. (ainsi que toute autre puissance nucléaire) fasse de même.



LE CLUB D'AFRIQUE

1 — Objectifs :

Le Club d'Afrique est né en octobre 1980 à Lomé sur l'initiative de quelques personnalités africaines et étrangères, universitaires pour la plupart, inquiètes au sujet des sombres perspectives du développement de l'Afrique.

Son but fondamental est de contribuer à « changer la vie » sur le continent. Il a donc formulé une nouvelle vision du développement essentiellement sous-tendue par un esprit scientifique.

Car le défi qu'il faut aujourd'hui relever a été clairement perçu et exposé par le Colloque de Monrovia sur les perspectives du développement de l'Afrique à l'horizon 2000 en ces termes :

« En dépit des vastes ressources naturelles de l'Afrique et des efforts méritoires des gouvernements et des populations, on n'observe ni des taux de croissance significatifs, ni des indices de bien-être populaire satisfaisants ».

Partant de ces observations alarmantes, quelques intellectuels africains et non-africains ont décidé de « rechercher les moyens permettant de développer dans les meilleurs délais et aux moindres coûts l'autonomie créatrice des peuples d'Afrique ».

Ainsi est né le Club d'Afrique, une instance informelle mais permanente animé par les organes suivants : le Conseil Général, le Comité Exécutif, la Présidence et le Secrétariat Général.

2 — Moyens d'action :

Le Club d'Afrique qui a son siège à Lomé est doté d'une structure permanente composée, entre autres, d'un Secrétariat Général assurant les tâches administratives sous l'autorité du Président du Club.

Le Club compte organiser des réunions diverses :

des colloques scientifiques, des séminaires, des conférences sur des thèmes qui touchent au développement intégral du continent africain.

3 — Relations entre le Club d'Afrique et les autres clubs :

On peut se demander pourquoi un Club d'Afrique a vu le jour alors qu'il existe déjà le Club de Dakar et le Club de Rome qui s'occupent eux aussi des problèmes touchant au développement africain.

En dépit de la similitude entre tous ces clubs, le Club d'Afrique entend promouvoir un développement intégral prenant appui sur des bases scientifiques et dont la première étape serait l'auto-suffisance alimentaire du continent africain.

Le Club d'Afrique compte mettre l'accent sur tout ce qui touche à l'amélioration du niveau de vie des populations rurales en priorité afin de conduire l'Afrique hors du cercle dangereux de la faim et de la misère.

Le Club de Dakar pour sa part concentre ses efforts sur l'industrialisation et le Club de Rome sur le développement des pays riches et le dialogue Nord-Sud. Les trois institutions peuvent donc très bien se compléter dans leurs actions.

4 — Perspectives d'avenir

Si l'on veut créer en Afrique les conditions d'un développement auto-centré, endogène et auto-indépendant, il est indispensable de faire naître sur place des initiatives tendant à transformer le milieu économique et social.

C'est dans cette optique que le Club d'Afrique entend mettre sur pied des structures de réflexion et de recherche appliquée pouvant formuler des suggestions et des propositions à l'intention des autorités politiques du continent.

Les membres du Club d'Afrique tiennent à remercier les autorités gouvernementales de la République Togolaise, le peuple togolais et plus particulièrement le Général d'Armée Gnassingbé Eyadema, président-fondateur du Rassemblement du Peuple Togolais, président de la République Togolaise, pour l'accueil très chaleureux et authentiquement africain dont ils ont été l'objet.

Fait à Lomé, le 13 mai 1981

Le Comité Exécutif du Club d'Afrique

LA POLOGNE ET L'UNITÉ EUROPEENNE ¹⁶

Le gouvernement militaire qui a pris le pouvoir en Pologne le 13 décembre est un fait sans précédent dans un pays communiste.

Le syndicat indépendant Solidarnosc n'est pas en fait la seule victime du coup d'Etat, mais le parti communiste (le P.O.U.P.) lui-même l'est aussi. L'armée était désormais la seule force capable de combler le vide ouvert par la désagrégation du parti communiste et pas l'incapacité croissante du gouvernement à diriger la vie politique. Le recours à l'armée met en évidence le discrédit qui avait atteint le parti et le gouvernement qui en était l'expression. Solidarnosc, avec ses dix millions de membres, était plus qu'un syndicat, était devenu l'organisation de masse grâce à laquelle le peuple polonais espérait modifier le système de direction politique du pays. Ainsi l'intervention brutale de l'armée était nécessaire pour stopper l'avance irrésistible du processus de réforme démocratique.

L'expérience de Solidarnosc était soutenue par la très grande majorité du peuple polonais. Mais cela n'a pas suffi à assurer son succès. La Pologne est un pays à souveraineté limitée. L'armée polonaise n'est pas un centre de pouvoir autonome. Elle est partie prenante du système militaire du pacte de Varsovie qui obéit aux ordres de Moscou.

Nous ne savons pas d'où est partie l'initiative du coup d'Etat en Pologne : s'il est né d'une décision autonome des militaires ou s'il a été au contraire le résultat de pressions de Moscou. Mais ce qui compte c'est le fait que l'Union soviétique a approuvé le coup d'Etat et qu'elle soutient ses auteurs. Elle a en fait récupéré le contrôle de la situation avec l'avantage de n'avoir pas du recourir, du moins pour le moment, à l'armée rouge pour faire céder la Pologne.

Jaruzelski peut avoir pensé agir pour défendre les intérêts du peuple polonais ; en réalité le résultat de son coup de force a été de rétablir la condition de la continuité de l'hégémonie de l'Union soviétique sur la Pologne qui en a ainsi été confirmée et consolidée. Il faut cependant reconnaître qu'une intervention soviétique aurait atteint bien plus gravement les perspectives de la détente en Europe.

* * *

La crise polonaise a été interprétée comme l'expression la plus aigüe d'une crise plus générale qui investit le système des pays socialistes, comme le signe avant-coureur de la crise de l'empire soviétique.

Là où les partis communistes ont perdu toute base de consensus dans la population (et les partis frères du parti polonais se rapprochent de cette situation) il n'y a pas d'autre organisation que l'armée qui puisse prendre en main le pouvoir pour garantir la survie de l'Etat et la fidélité aux alliances. On pourrait donc soutenir avec Maurice Duverger que « le bonapartisme est le stade suprême du communisme ». Mais à condition de souligner que dans la mesure où les Etats du « socialisme réel » se transforment en dictature militaire ils entrent en contradiction avec les

principes sur lesquels ils se fondent. En effet, l'idée que ces régimes se fondent sur le pouvoir de la classe ouvrière et marquent une étape sur la voie de l'émancipation humaine n'est pas soutenable. La mort du régime léniniste en Pologne a été décrétée par Solidarnosc. Jaruzelski s'est contenté de l'exécuter.

C'est pour cela qu'à long terme, il n'y a pas d'alternative aux réformes démocratiques. Le succès du coup d'Etat en Pologne n'est certainement pas en mesure d'éteindre l'immense espoir qui avait embrasé Varsovie : la perspective de faire évoluer les pays du « socialisme réel » vers la démocratie. On ne fera pas indéfiniment céder l'Europe orientale par la force. Ainsi, l'exemple polonais constituera un point de référence permanent pour les groupes dissidents qui se battent pour la liberté dans les pays socialistes, y compris en Union soviétique.

Il est certain que l'expérience révolutionnaire née de la révolution russe, dont le système des pays socialistes est l'héritier, a subi une dégenérescence profonde. L'histoire des régimes du « socialisme réel » a démontré, désormais sans contradiction possible, que la prise du pouvoir par les partis communistes et l'étatisation des moyens de production ont engendré une évolution bureaucratique et autoritaire de l'Etat et une rupture radicale entre le parti-Etat et la classe ouvrière ; la Pologne, où les travailleurs avaient obtenu le droit de s'organiser en syndicat autonome et de faire grève est devenue le théâtre de l'opposition et de l'affrontement entre la classe ouvrière et le parti qui se définit comme le parti de la classe ouvrière.

* * *

Les événements polonais ouvrent donc une nouvelle phase de la crise du système de pouvoir dominé par l'Union soviétique et posent des questions dramatiques sur la manière de l'aborder.

La stabilité du bloc communiste dans le cadre politique international bipolaire repose sur deux conditions : la fidélité de tous les pays du bloc au pacte de Varsovie et l'homogénéité du régime de tous les pays du bloc, modelé sur celui de l'Union soviétique et fondé sur la dictature du parti communiste.

A l'époque de la guerre froide, en Pologne, comme dans l'ensemble des pays socialistes, bien que tout ferment démocratique ait été étouffé, apparurent les conditions d'un certain développement économique et social qui sortit la plupart des sociétés de l'Europe orientale d'une situation de retard terrible, à l'exception de la Tchécoslovaquie qui avait développé le processus d'industrialisation avant la seconde guerre mondiale.

Après la mort de Staline et le XX^e Congrès du P.C.U.S. et avec le développement de la détente et du multipolarisme, la poussée vers l'autonomie nationale des pays satellites de l'U.R.S.S. et la tendance à la rénovation de l'organisation économique et politique s'affirmeront, même dans le camp



Libération

socialiste. Ce qui montre qu'il ne s'agit pas d'une réalité complètement statique. Quelques changements ont été jugés par la puissance hégémonique compatibles avec la stabilité du système (un certain degré d'indépendance nationale en Roumanie ou les réformes économiques en Hongrie par exemple), alors qu'au contraire la transformation dans un sens démocratique du modèle constitutionnel a été étouffée par la force (comme en Hongrie en 1956 ou en Tchécoslovaquie en 1968).

L'intérêt du processus de réforme inauguré en Pologne réside dans le fait qu'il a représenté la tentative de développer une transition progressive au socialisme démocratique sans mise en cause d'un système de pouvoir interne et international fondé sur l'hégémonie des partis communistes dans les différents pays et de l'Union soviétique sur l'ensemble des pays socialistes. Le caractère progressif est donc l'élément distinctif de l'expérience polonaise par rapport aux expériences hongroise et tchécoslovaque.

Le syndicat indépendant Solidarnosc aspirait à contrôler le pouvoir, pas à renverser le régime. Mais pour qu'un tel système puisse fonctionner il était nécessaire que le parti demeure fort, afin de gérer le compromis avec les deux grandes forces sociales montantes dans la nouvelle société politique : Solidarnosc et l'Eglise. C'est précisément cette condition qui a fait défaut avec les conséquences que nous avons vues.

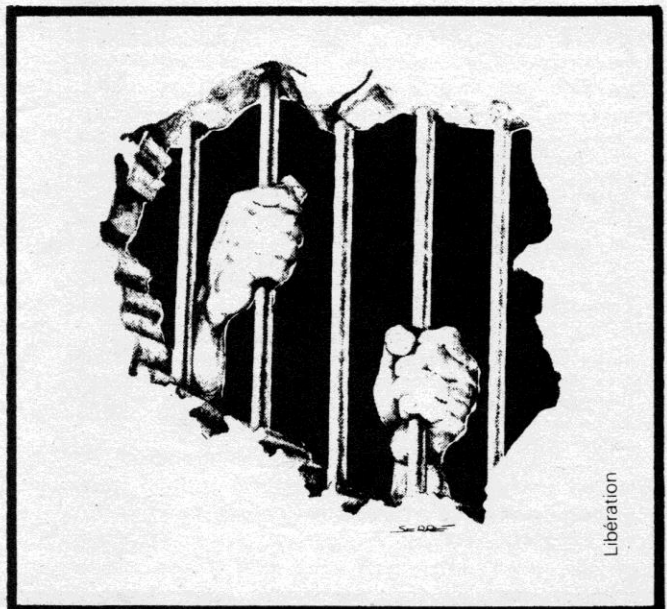
Il est clair que le processus de réforme amorcé en Pologne ne pourra se développer complètement sans l'abolition du système de pouvoir imposé et dirigé par Moscou après la seconde guerre mondiale. Pour cela il faut que soit donnée au peuple non seulement la liberté civile mais aussi la liberté politique, c'est-à-dire le pouvoir de choisir ses dirigeants et les orientations fondamentales de la politique gouvernementale à travers différentes alternatives politiques. D'autre part cette liberté du peuple

restera formelle sans le pouvoir de décider de manière autonome, c'est-à-dire indépendamment de Moscou. Cela présuppose le dépassement des blocs et la dissolution du pacte Atlantique et du pacte de Varsovie.

* * *

D'un point de vue social il n'y a pas d'obstacle aux réformes démocratiques. Elles sont soutenues par la grande majorité de la population. Mais il y a plus. La structure monolithique du pouvoir représente un obstacle au développement économique, au progrès social et à toute évolution des forces de travail et de la culture dès la fin de la phase d'industrialisation rapide et forcée. Les obstacles résident dans l'équilibre international du pouvoir. En dernière instance, c'est la division de l'Europe en blocs et l'appartenance de la Pologne au pacte de Varsovie qui est à la base du coup d'Etat en Pologne. Dans la situation actuelle, avec une communauté européenne impuissante, sans gouvernement et encore désunie sur le plan de la monnaie, de la politique extérieure et de la défense pour laquelle elle dépend donc des Etats-Unis, l'Union soviétique ne peut tolérer qu'un Etat quelconque du bloc communiste s'éloigne substantiellement du modèle soviétique du « socialisme réel ». Une telle évolution pourrait en effet contaminer les autres pays du bloc et l'Union soviétique elle-même, affaiblissant la cohésion du pacte de Varsovie et renforçant, par conséquent, les Etats-Unis.

Le point décisif sur lequel il convient d'agir pour libérer les pays de l'Europe de l'Est de l'hégémonie soviétique c'est le renforcement de l'unité et de l'indépendance de l'Europe occidentale. Le processus d'unification européenne à l'Ouest et de construction d'un socialisme démocratique et pluraliste en Europe de l'Est expriment en fait une même tendance : la formation d'un ordre politique mondial multipolaire. Il existe en conséquence une convergence d'intérêts entre les forces qui, à l'Est comme à l'Ouest, se battent pour l'indépendance à l'égard des grandes puissances et contre l'ordre bipolaire.



Libération

Si la Communauté veut œuvrer pour l'indépendance de l'Europe de l'Est et pour le dépassement des blocs elle doit laisser la porte ouverte à la négociation avec l'Union soviétique et développer la coopération économique avec l'Europe orientale. C'est-à-dire qu'elle doit mettre l'accent sur les éléments qui peuvent faire évoluer la situation vers le développement du multipolarisme et éviter les solutions à caractère militaire. Mais l'effort de laisser la porte ouverte à la négociation ne peut produire aucun résultat politique s'il ne se traduit pas par une tentative d'influencer de plus en plus la politique extérieure des superpuissances. Une acceptation passive du fait accompli (comme semble l'être l'attitude de l'Allemagne Fédérale) est une politique d'apaisement qui encourage la tyrannie des plus forts.

D'un autre côté les sanctions économiques décidées par Washington constituent une tentative d'exploiter les événements polonais pour affaiblir l'Union Soviétique, elles ont pour effet d'aggraver la tension internationale et peuvent la faire monter jusqu'à de dangereux points de rupture, surtout si l'on pense à la crise du « socialisme réel » révélée par la Pologne.

La Communauté européenne a aujourd'hui un rôle international important pour la reprise du dialogue entre les superpuissances. Mais son influence internationale (qui a indubitablement favorisé le développement des réformes en Pologne car elle a permis d'alléger la pression de Moscou sur ses alliés dans la mesure où elle a développé une politique non alignée sur les positions de Washington), n'a cependant pas été suffisante pour garantir les conditions internationales nécessaires à une issue positive.

La détente a donc favorisé le développement des réformes démocratiques en Pologne, mais a créé une crise qui s'est conclue par la restauration de l'ordre précédant. Ce n'est pas la première fois que c'est arrivé, à l'Est (invasion de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie, etc...) comme à l'Ouest (coups d'Etat militaire en Grèce, au Chili, etc...).

Il est un fait que le multipolarisme ne s'est pas encore développé suffisamment pour conjurer les démonstrations de force des superpuissances. L'affirmation de la liberté en Pologne est impossible sans l'indépendance de la Communauté européenne. Il faut ici souligner que la réponse que le plan Genscher cherche à donner au problème de l'indépendance de l'Europe est totalement inadéquate. Il est l'expression de l'incapacité des gouvernements européens à résoudre leurs propres problèmes, à contribuer à la solution des grands problèmes du monde et à dépasser la méthode de la coopération politique pour tendre résolument à l'unité.

Il faut donc achever l'unité européenne en dotant la Communauté d'un gouvernement qui lui permette de parler d'une seule voix, d'une monnaie, d'une politique extérieure et d'une défense pour dépasser l'hégémonie des Etats-Unis dans ces secteurs et en amorçant par là même le processus de dépassement des blocs. Le Parlement européen en décidant de mettre en train la réforme institutionnelle de la Communauté a pris l'initiative nécessaire pour arriver à un renforcement de l'Europe occidentale.

Il est maintenant du ressort des partis de soutenir le rôle constituant du Parlement européen jusqu'à l'approbation par les parlements nationaux du projet de réforme.

Lucio Levi

REVUES

COSMOPOLIS

Editée depuis février 1982 par l'association Immigrations, *Cosmopolis* vient de publier son numéro de juin-juillet. Chaque mois, une cinquantaine de pages qui abordent des manières les plus diverses les problèmes liés à l'immigration dans la région.

Cosmopolis, un titre qui ne peut laisser indifférent un fédéraliste, et sur lequel nous aurons à revenir dans un de nos prochains numéros, que ses promoteurs expliquent un peu dans l'éditorial du premier numéro de la revue : « ...Image d'un quotidien éclaté, où la richesse est constituée par les différences, les contradictions et même les heurts... ». Dans un autre article du même numéro, ils écrivaient encore : « Il s'agit de rendre compte de ce qui bouge, de témoigner des changements profonds qui font évoluer notre société, et faire apparaître que les confrontations inter-culturelles que nous vivons quotidiennement façonnent notre devenir à tous ».

Au sommaire des premiers numéros, beaucoup d'articles intéressants, même si la formule paraît un peu fourre-tout, que nous ne pouvons tous citer : politiques d'immigration (« Il n'est jamais fatal d'être raciste »), minorité ethnique et démocratie : « Qu'en est-il du dilemme français », « Réfugiés — Lyon, terre d'asile ? »...

Cosmopolis, 38 rue Burdeau, 69001 Lyon.
Abonnement : 100 F

AMIRAS/REPÈRES

Amiras, dont le premier numéro est sorti en janvier 82 et dont on attend avec impatience la seconde livraison, est une revue occitane dirigée par Robert Lafont et patronnée par tout un chœur d'universitaires français et étrangers. Qui connaît les déchirements qui ont marqué récemment le mouvement occitan comprend que cette revue est, pour Lafont, un instrument qui doit lui permettre de rasseoir son autorité et, si possible, de réunifier les diverses tendances plus ou moins ennemies en quoi s'est scindé l'occitanisme militant.

Quoi qu'il puisse advenir de la tentative lafontienne, il est bon que le mouvement occitan dispose d'un instrument critique et scientifique de haute tenue.

L'essentiel de ce premier numéro d'*Amiras* est constitué par divers travaux parmi lesquels on retiendra l'étude de Philippe Martel sur le père de l'historiographie occitane au XIX^e siècle, Mary Lafon ; un entretien avec Aina Moll, directrice de la politique linguistique de la Generalitat de Catalogne ; un « dossier » sur la décentralisation où s'expriment divers occitanistes, mais aussi des responsables du P.S. et du P.C. : on y lira avec beaucoup de profit un article de Paul Alliès, clair et démystificateur, intitulé « Décentralisation : une réforme en trompe-l'œil ». Enfin, d'excellentes chroniques analysent avec pertinence des livres et des articles récents ou bien s'efforcent de faire le point sur des problèmes ethnologiques, sociaux ou politiques.

Bref, une revue très riche, qui déborde largement le strict domaine occitan, une revue qui ne saurait laisser les fédéralistes indifférents. On se la procure à Edisud, La Calade, 13090 Aix-en-Provence. L'abonnement est de 120 F par an.

Le Tiers-Monde et l'unité européenne

Le Tiers-Monde crève de se voir accorder des aides inférieures à 1 % du P.N.B. des pays développés et accumule son retard. Alors, à priori, ce rapprochement, dans le titre du livre de Guido Montani, entre l'unité européenne et le Tiers-Monde nous paraît incongru... et pourtant ! « Donnez-moi un levier et je vous soulèverai le monde ».

Après la période coloniale, le mythe de la voie nationale au développement a échoué, favorisant le néo-colonialisme, le partage du monde entre pays riches et pays pauvres, le tout dominé par un équilibre bipolaire, basé sur la démesure militaire de deux puissances continentales industrielles et bien pourvues en matières premières.

Mais désormais, les vieilles formules politiques n'ont plus de sens face à la mondialisation des problèmes économiques et sociaux. Ont échoué les idéologies internationalistes, le manichéisme opposant le capitalisme et l'impérialisme américain à l'angélisme soviétique, le prolétariat urbain intégré au système et relayé par les masses paysannes, le socialisme qui est nationaliste, l'anticapitalisme amalgamé à l'anti-impérialisme.

L'Etat national est l'allié des forces dominantes, il maintient le statu quo de la domination et de l'exploitation du monde : la balkanisation de l'Afrique et du Proche-Orient, la prédominance américaine en Amérique Latine avec la doctrine Monroe, le glacis soviétique en Europe de l'Est...

Le tendance au multipolarisme avec l'émergence de la Chine, de la C.E.E., de l'O.P.E.P., d'organisations continentales comme l'O.U.A., des marchés communs latino-américains, l'urgence d'établir de nouveaux rapports avec les pays en développement, l'incompatibilité entre l'existence d'un « marché mondial » et les objectifs politiques et sociaux nationaux... remettent en cause l'ordre ancien.

La société humaine est unifiée par le mode de production industriel, mais on n'a pas encore mesuré à quel point elle tend à l'être aussi par le fédéralisme, qu'il soit africain, européen, latino-américain... On a encore peu mesuré à quel point la création de la fédération européenne va ouvrir la voie vers la fédération mondiale et notamment parce que :

1 — elle encourage les autres fédéralismes continentaux qui se développent suivant un modèle propre, mais qui ont besoin des grandes leçons du fédéralisme européen :

— l'échec de la communauté politique et de défense européenne en 1954, du grand espoir de l'Eurafrique cher à Senghor, qui aurait évité tant de gâchis ;

— le succès de la C.E.C.A., une compétence supranationale dans un domaine-clef de l'industrie, un transfert de souveraineté sur « un plan limité au point essentiel de la controverse » entre les intéressés. Cette méthode pourrait resservir ailleurs sur un autre continent ou au niveau mondial avec l'attribution à l'O.N.U. de la souveraineté sur les mers (voir l'article de Guido Montani) ;

— le premier exemple dans l'histoire de l'humanité où de vieilles nations libres, indépendantes délèguent à des institutions démocratiques communes une part de leur souveraineté (la première élection européenne).

2 — Elle rompt définitivement l'équilibre bipolaire et propose, grâce à sa complémentarité avec les pays d'Afrique et du Proche-Orient, un nouvel ordre économique mondial basé sur de nouvelles relations entre le Nord et le Sud.

Dans la partie anthologie de cet ouvrage sont rassemblées des propositions comme la politique régionale de développement (Spinelli), de *New Deal* planétaire devant répondre à la demande du Tiers-Monde (Cheysson), le plan Marshall pour l'Afrique et le Proche-Orient (Guernier). Mario Albertini explique le contenu du multipolarisme et plaide pour le fédéralisme mondial. La volonté de l'Humanité pour la Paix et le Développement est muselée par l'absence d'institutions politiques internationales qui s'en fassent l'interprète (« Un programme mondial a besoin d'un sujet politique mondial »).

Les auteurs africains cités dans cette anthologie souscrivent tous à cette formule de Ki-Zerbo « donnons-nous l'unité et nous ferons décoller l'Afrique ». Pour Senghor et Nyerere, le succès de l'unité européenne aura de profondes répercussions positives en Afrique. N'Krumah est méfiant et craint que les accords entre l'Europe unie et l'Afrique perpétuent le type de rapports existants entre pays transformateurs et pays exportateurs de matières premières. Mais il devrait distinguer le Marché Commun actuel et les virtualités d'une fédération européenne. C'est toujours l'Europe désunie et la concurrence des pays européens qui a exploité l'Afrique. L'union de l'Europe jouera un rôle bénéfique.

Par ailleurs, N'Krumah comprend le formidable progrès qu'il y a pour de vieilles nations européennes à abandonner une part de leur souveraineté, et s'étonne qu'au même moment, les jeunes pays d'Afrique s'enferment dans leur nationalisme, jouent le jeu des puissances qui balkanisent l'Afrique, en concluant des accords bilatéraux qui les placent en concurrence avec leurs voisins, en contradiction avec les intérêts de l'Afrique.

Cet éclairage du fédéralisme par la pensée africaine et par les suites qu'aura sur ce continent la création d'une Europe fédérale, est passionnant. Il reste à découvrir ou retrouver d'autres continents et d'autres auteurs.

Bertrand Saint-Gal

fédérop

TEXTES FÉDÉRALISTES

38 rue du Doyenné - 69 005 LYON

Une charte pour toutes les cultures

Les langues non officielles sont à l'honneur au Parlement européen qui vient de voter en faveur d'une charte des cultures et des langues régionales.

Le Parlement européen a pris fait et cause pour les millions d'hommes et de femmes qui, à travers la Communauté, s'expriment dans une langue qui n'est pas officielle dans leur pays : irlandais, breton, basque, catalan, frison, gallois, alsacien, etc.

L'Assemblée européenne a en effet adopté une résolution qui constitue, avant la lettre, une Charte des cultures et des langues régionales. Ce faisant, le Parlement a pris acte d'un phénomène remarquable de notre époque : la renaissance de ces cultures régionales trop souvent considérées naguère comme moribondes.

Dans sa résolution, le Parlement demande aux gouvernements des Dix et aux autorités régionales de préserver les droits de ceux qui utilisent une langue minoritaire, plus particulièrement dans les domaines de l'éducation, des médias, des affaires sociales. Il demande aussi à la Communauté européenne d'apporter son aide au développement culturel régional.

Les autorités nationales, estime le Parlement européen, ont le devoir de garantir l'enseignement de ces langues, de la littérature qu'elles ont produite et de l'histoire à laquelle elles sont associées. Tout cela devrait figurer au programme officiel des écoles. L'Assemblée européenne va plus loin encore : elle demande aux autorités de promouvoir les langues régionales en tant que véhicules d'instruction publique, partout où les populations concernées le souhaitent. En ce qui concerne les médias, le Parlement demande que la radio et la télévision soient ouvertes aux langues régionales. En outre, les associations culturelles et linguistiques devraient recevoir un soutien égal à celui dont bénéficient les associations des langues majoritaires.

De plus, ceux qui le souhaitent devraient pouvoir utiliser leur parler ancestral dans leurs rapports avec l'administration ou la justice. Ayant en mémoire les problèmes juridiques soulevés en Grande-Bretagne par une curieuse affaire d'étiquettes en gallois sur des bouteilles de vin, le Parlement demande à la Commission de revoir toute législation qui impliquerait une discrimination à l'encontre des langues régionales. Enfin, il souhaite que les limites administratives territoriales soient tracées d'une manière qui épouse autant que possible les contours des régions culturelles.

Cette résolution du Parlement européen est donc inspirée par le souci de préserver une multiplicité qui est de plus en plus menacée par la loi du plus fort. L'usage exclusif des langues nationales dans la vie économique et commerciale implique que les groupes ethniques minoritaires n'ont d'autre alternative que celle de se soumettre ou de subir les conséquences de leur obstination, par exemple dans le domaine de l'emploi.

Certes, les Nations Unies, le Conseil de l'Europe et même les signataires de l'accord d'Helsinki ont fait des déclarations de principe en faveur des minorités linguistiques. Mais, dans la pratique, beaucoup reste à faire.

Pourtant, la plupart des gouvernements de la Communauté ont déjà pris des mesures en faveur des cultures régionales. La France elle-même, place forte du centralisme, a accepté d'octroyer leurs chartes culturelles aux Bretons, aux Alsaciens et aux Corses. Le nouveau régime a promis de faire davantage.

Au Royaume-Uni, les Gallois bénéficient d'un véritable soutien officiel dans l'usage de leur vieille langue celtique si proche du breton. D'ici peu, il y aura même, en Grande-Bretagne, une chaîne de télévision purement galloise. Inutile de dire que les autres minorités culturelles d'Europe envient les Gallois.

Aux Pays-Bas, les autorités facilitent l'utilisation de la langue frisonne tandis que le Danemark accorde une large autonomie culturelle aux habitants du Groënland et des îles Féroé. Quant à l'Italie, elle reconnaît officiellement l'existence, en son sein, de minorités qui s'expriment en français, en allemand, en serbo-croate, en grec, voire en albanais. Enfin le gouvernement de Dublin, bien entendu, fait tout son possible pour promouvoir la renaissance de la vieille langue irlandaise.

La revendication linguistique a donc facilement trouvé son expression au Parlement européen. A peine l'actuelle Assemblée avait-elle été élue au suffrage universel, en 1979, que M. John Hume, représentant le Parti social démocratique du travail d'Irlande du Nord, déposait un projet dans ce sens (M. Hume parle lui-même l'irlandais). Par la suite, divers textes furent déposés par d'autres parlementaires européens. Le résultat a donc été la résolution adoptée récemment, après de longs débats, et qui est due à l'Italien Gaetano Arfe (socialiste).

Avant son adoption, 35 orateurs avaient pris la parole : ils représentaient à peu près tous les pays et toutes les couleurs politiques, depuis les communistes jusqu'aux néo-facistes.

Otto von Habsburg (Chrétien-démocrate, Allemagne) avait appelé de ses vœux une Europe décentralisée où il n'y aurait plus de minorités et dans laquelle tous les groupes ethniques et linguistiques seraient traités sur un pied d'égalité.

Cette conception, cependant, devait faire l'objet de critiques de la part de plusieurs députés conservateurs britanniques et des partis d'opposition français. Ainsi, Gérard Israël (démocrates européens de progrès, France) devait mettre en garde ses collègues contre le danger « d'institutionnaliser » des minorités ethniques à un point tel qu'elles menacent de diviser les sociétés, les nations et, ultérieurement, la Communauté européenne elle-même.

Quant aux critiques des conservateurs britanniques, elles ont porté notamment sur les propositions tendant au financement communautaire de la promotion des langues régionales. D'autre part, selon les orateurs conservateurs, leur enseignement ne devrait pas être obligatoire. Enfin, n'existerait-il pas un risque que les autorités locales, s'appuyant sur « l'institutionnalisation » de ces langues, aient tendance à exclure certains groupes sociaux de la fonction publique locale ?

En définitive, c'est par 80 voix contre 21 que le rapport Arfe a été adopté et avec lui la résolution. Huit parlementaires se sont abstenus. Comme le disait M. Ivor Richard, en bon gallois « Cendl heb iaith, cendl heb galon » (« Une nation sans sa propre langue est une nation sans âme »).

Simon Goubard

Aventure coloniale aux Malouines

par Guy Claisse

D'ACCORD, les Argentins ont eu tort d'employer la force pour tenter de chasser les Anglais des Malouines. On ne pouvait pas laisser passer ça. Violation du droit international, dangereux précédent, prime à l'agression, tous les bons arguments sont bons pour donner raison aux Anglais de ne pas accepter le fait accompli.

Sans oublier la solidarité européenne, apportée à la Grande-Bretagne comme on inflige une leçon — qu'elle a fort bien comprise, du reste, à voir la souplesse qu'elle a soudainement montrée sur sa participation financière à la Communauté, après avoir avalé le coup des prix agricoles.

Faut-il pour autant se laisser aller à l'exaltation guerrière qui a saisi les sujets de Sa Gracieuse Majesté et la presse britannique — à quelques exceptions près, comme le *Manchester Guardian* ? La question de la souveraineté sur les Malouines n'est pas si simple. Il règne en ce moment à Paris une forme de terrorisme intellectuel qui consiste à traiter de munichois ou de pétainiste quiconque se permet de mettre en doute le bon droit de la Grande-Bretagne.

Dans ce journal même, Bernard-Henri Lévy n'a pas hésité à taxer d'imbécillité quiconque ose prononcer le mot de « colonialisme » à propos de la présence anglaise aux Malouines. D'autres parlent d'aveuglement tiers-mondiste... Regardons-y d'un peu plus près.

UN peu d'histoire d'abord. S'il est vrai que les Malouines furent découvertes (en 1592) par un Anglais, elles furent colonisées pour la première fois par les Français, occupées par les Anglais pendant deux ans (de 1765 à 1767), avant de

devenir propriété espagnole. L'Espagne les laissa en 1822 à son ancienne colonie qui s'appelaient alors Provinces unies d'Amérique du Sud, et devait prendre le nom d'Argentine. Et c'est par un coup de force que les Anglais s'en emparent à nouveau onze années plus tard, en 1833.

Arrêtons-nous un instant sur cette date, 1833. Elle est bien intéressante : elle coïncide avec les débuts de la grande période de conquête coloniale de l'Europe du XIX^e siècle. Trois ans auparavant, les Français ont pris Alger. A la fin du siècle les puissances européennes auront pratiquement achevé de se partager l'Afrique, le dernier bastion indépendant étant le Maroc, qu'Allemands et Français se disputèrent jusqu'en 1912.

Dans cette vaste entreprise de l'esprit colonial, les Malouines n'ont évidemment pas beaucoup d'importance. Mais elles en font bel et bien partie. La preuve, la reine Victoria procède avec les grandes possessions de la Couronne. Après avoir expulsé les Argentins qui y résidaient, elle attribue les Malouines à une société privée, la *Falkland Islands Company*, réplique en miniature de ces géants coloniaux qu'étaient en Asie et en Afrique l'*East India Company* et la *British South Africa Company*. La *Falklands*, fondée par un Uruguayen, décide d'y élever des moutons, et recrute des Anglais pour en faire des bergers : les ancêtres des *Kelpers* d'aujourd'hui. Si ce n'est pas une aventure coloniale, ça, qu'est-ce que c'est ?

Il y a plus. Au fil des années, les parts de la *Falklands* sont passées entre les mains de porteurs anglais résidant en Grande-Bretagne et qui n'ont jamais mis les pieds dans l'archipel. Les bénéficiaires — pas considérables, certes, mais réels

— de la compagnie ne sont pratiquement jamais allés aux *Kelpers*, employés petits Blancs, confits dans le culte du règne victorien. Un exemple : de 1970 à 1974, 96 % des bénéfices de la *Falklands* ont été distribués à des actionnaires britanniques en métropole. En 1976, un rapport établi par lord Shackleton notait sans détours : « L'économie des îles Falkland a souffert historiquement d'une absence d'investissement sur place, et d'un flux continu de fonds privés en provenance des îles et en direction du Royaume-Uni. » Si ce n'est pas un système d'exploitation coloniale, ça, qu'est-ce que c'est ?

Pour faire bonne mesure, les habitants des Falkland ne bénéficient même plus depuis l'an dernier de la nationalité britannique. Le *Nationality Act* de 1981 leur refuse le droit de résider en Grande-Bretagne à moins qu'ils y soient nés ou qu'un de leurs proches parents y réside, et ils doivent demander un visa — comme les résidents de Gibraltar ou de Hongkong — pour se rendre dans la « mère patrie ».

TELS sont les faits, bruts et simples, qu'il est imbécile de ne pas voir — à moins qu'on ne se soit pas donné la peine d'en prendre connaissance. Ajoutons que depuis 1833 les gouvernements argentins successifs n'ont jamais laissé passer une année sans adresser à Londres une note de protestation réclamant la restitution des Malouines. Et que, après la Seconde Guerre mondiale, la Grande-Bretagne a promis à plusieurs reprises d'engager des négociations sans jamais passer aux actes.

Alors, quelles valeurs les Anglais défendent-ils aux Malouines ? Il faut le dire clairement : des valeurs et un droit international hérités de la grande époque

coloniale. C'est dans un soutien inconditionnel à cette mauvaise et meurtrière aventure que l'Europe s'est engagée, au lieu de tenter de freiner les ardeurs belliqueuses de Mme Thatcher.

Les arguments de ceux qui défendent maintenant ces valeurs-là font penser à ceux que l'on entendait en France du temps des guerres d'Indochine et d'Algérie.

Ce sont ceux des Robert Lacoste et des Max Lejeune, cette droite dans la gauche d'alors, que les contemporains de l'Argentine rejoignent aujourd'hui dans leur mépris pour les « rastaquouères ». Il y a plusieurs sortes de droites chez ceux qui se réclament de la gauche.

Désastreuse pour la morale, la guerre des Malouines l'est aussi pour les rapports de l'Amérique et de l'Europe avec l'Amérique latine. Ce n'est pas être anti-anglais que de le souligner. C'est parler au nom de l'avenir. Des hommes qu'on ne soupçonnera pas de tiers-mondisme excessif, tel Henry Kissinger, s'en inquiètent. Comme dit François Mitterrand : « On ne peut pas régler tous les problèmes du monde à l'ancienneté. » Quelle tête ferions-nous si les Anglais étaient encore à Calais ? On a assez entendu les va-t-en-guerre, depuis un mois, à Londres et à Buenos Aires, pour ne pas parler de Paris. Il serait temps de redevenir sérieux. Que la Grande-Bretagne soit le pays de l'*habeas corpus* et l'Argentine gouvernée par des tortionnaires ne change rien : la morale des peuples est au-dessus des régimes. L'attitude des intellectuels argentins est là pour nous le rappeler.

U.E.F.

DECLARATION COMMUNE DES FEDERALISTES DE BIRMINGHAM, FRANCFORT, LYON ET MILAN

Les fédéralistes européens de Birmingham, Francfort, Lyon et Milan condamnent la proclamation de l'état de guerre et la violation des droits de l'homme en Pologne. Ils demandent l'abrogation immédiate de l'état de guerre et la mise en liberté de tous les emprisonnés et internés. Les fédéralistes européens des quatre villes jumelées demandent le droit à l'autodétermination pour le peuple polonais et condamnent les pressions et les interventions de l'Union soviétique en Pologne qui ne sont pas compatibles avec les principes de l'Acte final de Helsinki.

Les fédéralistes européens sollicitent les Etats membres de la Communauté européenne, de déclarer avec plus de résolution et une plus grande unité que jusqu'à présent la solidarité illimitée de l'Europe libre avec le peuple Polonais. Ils sont d'avis que la conférence de Yalta n'engage personne, et n'engage aucun gouvernement, à se taire au sujet de la tragédie polonaise.

Le fait que les Polonais sont privés du droit d'information sans entraves et qu'ils sont empêchés de constituer des syndicats libres représente une violation de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi que des principes de l'Acte Final de Helsinki, qui ont été signés et ratifiés aussi bien par la Pologne que par l'Union soviétique.

Comme un des signes de leur accord mutuel, les fédéralistes européens des quatre villes jumelées plaident pour une poursuite de l'aide humanitaire qui ne doit cependant pas renforcer le régime militaire communiste, mais dont doit profiter directement le peuple polonais et donc être gérée par le Comité international de la Croix-Rouge ou tout autre organisation internationale similaire.

...

Les fédéralistes européens de Lyon et Milan.

constatent que l'impuissance de l'Europe occidentale à mettre en route un processus sérieux d'unification politique transforme l'Europe en un terrain d'affrontement entre les superpuissances en contribuant à alimenter la tension internationale et en privant les Européens de la possibilité de jouer un rôle efficace et autonome pour la paix ;

prennent acte de l'ouverture le 9 juillet 1981 par le Parlement européen se prévalant de sa légitimation démocratique, d'une procédure de réforme de la Communauté européenne qui doit conduire à la création d'un véritable gouvernement de l'Europe et à la mise en œuvre d'une politique extérieure autonome de l'Europe, condition pour favoriser une évolution qui donne le champ libre aux forces démocratiques dans les pays de l'Est européen ;

invitent donc les forces politiques et syndicales, le monde de la culture et l'opinion publique, à soutenir les forces qui travaillent dans ce sens au Parlement européen.

C.C.E.

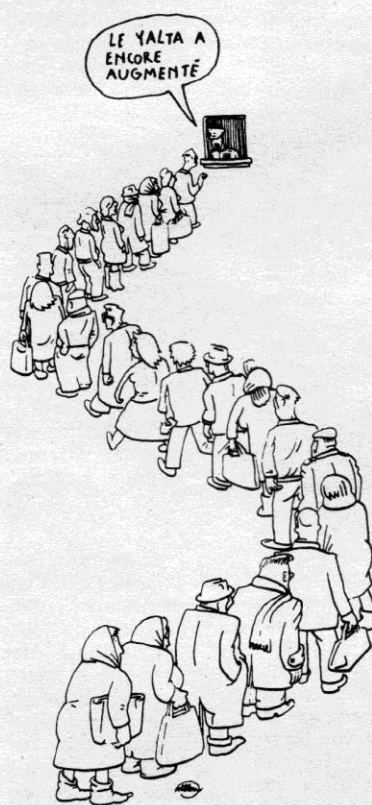
I — INTRODUCTION

1) Pour une Europe volontariste.

2) Les auteurs du Traité de Rome n'ont pas voulu s'en tenir à une sorte de zone libre échange dominée par la loi de la jungle qui a trop longtemps été la règle en Europe et dans le monde. En effet, les termes employés dans le préambule et dans l'article 2 font nettement référence à une union économique introussant plus de justice aussi bien entre les citoyens qu'entre les Etats.

« La Communauté a pour mission... et par le rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres, de promouvoir un *développement harmonieux* des activités économiques... une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit ».

LES POLONAIS FONT LA QUEUE POUR PAYER LE PRIX DE YALTA



Libération

II — RELANCE ECONOMIQUE

- 1) Reconquérir le marché intérieur, mais quel marché ?
- 2) Le marché national est trop petit face aux contraintes extérieures.
- 3) Le seul véritable marché intérieur est celui de la Communauté car il possède seul les dimensions nécessaires. L'espace continental européen offre des conditions de sécurité comparable à celles de ses concurrents japonais ou américains.
- 4) Mais des obstacles subsistent à la création d'un véritable marché unique :
 - l'existence d'entraves techniques et administratives aux échanges.
 - le maintien des barrières existantes aux frontières intérieures dont la réduction est nécessaire en rapprochant les taux de T.V.A., les taxes sur les alcools et le tabac, en réduisant encore les M.C.M. (Montants Compensatoires Monétaires), en allégeant les formalités aux frontières intérieures.
 - Inachèvement de l'union douanière.

III — CHOMAGE

- 1) Le problème est trop vaste et trop complexe : nécessité d'une politique d'ensemble au sein de la Communauté.
- 2) Nécessité d'une politique européenne : 56 % des importations et 46 % des exportations de la région Rhône-Alpes dépendent de nos neuf partenaires.
- 3) Pas de véritable progrès dans le domaine de l'union économique et monétaire en dehors d'une politique de l'emploi capable d'apporter, au niveau de la Communauté, une réponse cohérente au problème du chômage.
- 4) Pas de véritable restructuration industrielle sans une stratégie communautaire d'ensemble : elle ne peut être laissée aux seules règles du marché.
- 5) La solidarité communautaire doit s'exprimer également dans le domaine social d'une façon cohérente avec les objectifs de la politique économique.
- 6) Discipliner les multinationales, leur fixer des règles précises : ne serait-ce que pour contrôler les spéculations monétaires.
- 7) Il ne faut pas se laisser enfermer dans le dilemme : lutte contre le chômage ou contre l'inflation : c'est le même combat.

IV — MONNAIE

- 1) Les matières premières, le pétrole, tout est réglé en dollars.
- 2) Aucune prise sur la valeur de celui-ci. La direction de notre économie ne nous appartient pas : nous ne sommes pas maître de notre destin.
- 3) Nécessité d'un moyen de paiement international propre à la Communauté : c'est-à-dire d'une monnaie européenne.
- 4) Dans l'immédiat :
 - création du Fonds Monétaire Européen, deuxième phase du Système Monétaire Européen (S.M.E.) ;
 - recours plus large à l'Ecu comme moyen de règlement international.

V — PRODUITS EN PROVENANCE DES PAYS TIERS

- 1) La réglementation de la concurrence des produits non-communautaires ne peut être efficace à l'échelon de chaque pays
- 2) Entre le système « passoire » et celui de la « forteresse » : possibilité d'une autre politique.
- 3) Seule la Communauté peut être un interlocuteur valable face aux autres puissances économiques.
- 4) Seule la Communauté a la dimension et la force nécessaire pour affronter les contraintes extérieures.
- 5) Il faut une position commune à l'égard des importations originaires des Pays Tiers et la création, aux frontières extérieures, d'une administration douanière communautaire.

VI — PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

- 1) L'essor économique des Pays en voie de développement peut nous aider à sortir du marasme.
 - 2) Seul le renforcement de l'action au plan communautaire, plutôt que des aides bilatérales, permettra cet essor.
 - 3) Approfondir et réaliser le dialogue Nord-Sud.
- Renforcer les liens avec les pays A.C.P. (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et développer la Convention de Lomé II.

VII — CONCLUSIONS

- 1) Il faut passer d'une communauté d'échange à une communauté de production.
- 2) L'évolution équilibrée et organisée de l'économie européenne doit être garantie, mais en tenant compte des réalités de l'économie de marché du système occidental auquel nous appartenons.
- 3) Seule la *volonté politique* des citoyens peut imposer les solutions nécessaires.
- 4) Il leur appartient d'agir dans tous les domaines de leurs activités : culturelles, sociales, économiques, politiques et donc d'intervenir auprès de leurs élus nationaux et européens.

Lyon, le 25 mars 1982

C.C.E. : La Communauté européenne, notre affaire à tous.

Le C.C.E., qui a proposé le texte ci-dessus comme base de discussion et de réflexion aux comités de jumelage et aux communes jumelées de la région, a par ailleurs poursuivi sa campagne sur le thème « la Communauté européenne, notre affaire à tous », et organisé les réunions suivantes :

les 20, 21 et 22 novembre à Saint Germain au Mont d'Or (Rhône), avec 37 élus locaux et responsables de comités de jumelage ;

le jeudi 20 décembre au club franco-allemand de St Etienne (Loire), en présence d'une trentaine de participants ;

les 5, 6 et 7 mars 1982 à Montélimar (Drôme) avec huit présidents et secrétaires de comités de jumelage du département ;

le jeudi 25 mars à Modane, avec 12 participants ;

semaine européenne au Teil (Ardèche) du 3 au 12 avril. Différentes réunions ont été organisées à cette occasion, les principales étant : le 6 avril avec Jean Pierre Gouzy, « Où va la Communauté ? », le 7 avril, « Journée des élus », avec plus de 40 élus locaux du département, le 9 avril avec André Gilbert, administrateur général des Communautés européennes ;

- le 8 avril à Puzignan (Rhône), réunion des comités de jumelage de cette ville et de Schönwald (R.F.A.) ;

- le 27 avril à Villefontaine avec 14 membres du comité de jumelage et du conseil municipal.

Fédérop

Le 16 avril, Guido Montani est venu signer son ouvrage : « Le Tiers-Monde et l'unité européenne » à la librairie Fédérop ; après cette signature qui avait réuni une vingtaine de personnes, un dîner amical a réuni autour de l'auteur les responsables des éditions et ceux de la librairie Fédérop.

Le lendemain, à son siège de la rue Sala, la J.E.F. avait organisé une école-cadre avec l'auteur à laquelle participèrent des responsables et militants de la J.E.F. et de l'U.E.F.

L'Europe et vous La lettre de Paule Duport, député au Parlement européen.

Paule Duport, parlementaire européen depuis l'automne 1981, membre du groupe socialiste, vient de prendre une initiative qui mérite d'être soulignée et encouragée : la publication d'une lettre périodique. Dans l'éditorial du premier numéro, Paule Duport rejoint largement les préoccupations de *Pour le Fédéralisme* lorsqu'elle écrit : « Les graves déséquilibres entre le Nord et le Sud, le durcissement de la politique des blocs, la course aux armements, autant de facteurs que nous devons journellement avoir présents à l'esprit pour qu'enfin la volonté politique, la détermination des peuples pour la justice et pour la paix l'emportent sur la recherche de profit, sur la guerre. »

J.E.F.

La J.E.F. nous a récemment envoyé deux articles de Claude Cabocel et de Jean-Philippe Padeloup. Arrivés après le bouclage de ce numéro, ces articles sur l'élargissement de la C.E.E. et sur la politique économique européenne seront publiés dans notre prochain numéro.

MOYEN-ORIENT

Nous condamnons l'invasion criminelle d'Israël au Liban. Notre position sur le Proche-Orient, Israël et le peuple palestinien a été définie à plusieurs reprises (*Pour le Fédéralisme*, N°30 et 31 - 1980) dans ces colonnes. La place nous manque cette fois pour un plus long développement.

Lyon, 9 juin 1982

à Madame Margaret Thatcher, premier ministre,

Madame, j'ai tourné longuement mon stylo entre mes doigts avant de me décider à vous écrire. Certes, je ne manque pas d'entraînement dans le genre épistolaire. Mais de là à s'adresser à un premier ministre! J'allais abandonner mon projet lorsque je me suis rappelé qu'un de mes amis -de confession juive, mais je ne suis pas raciste-, M. Mangeclous, c'est son nom, avait, il y a quelques années, écrit une longue épître à votre reine vénérée. Elle a même été publiée. Alors, quod ille, cur non ego? Je ne doute pas que vous connaissiez le latin puisque vous êtes digne d'appartenir à la noble lignée des matrones romaines qui géraient un Empire comme on gère sa propre domus. Or vous, vous savez le gérer, votre Empire! Et c'est bien pour vous dire l'admiration que suscite en moi le courage avec lequel vous tenez tête à ces rastaquouères d'Argentins que j'affûte mon style. Ces mâtinés de macaronis qui ont osé poser le pied et mettre la ~~main~~ sur ces îles que la noble Albion avait si généreusement civilisées en les peuplant de moutons et de phoques!

J'imagine, Madame, ce qui se passerait si, d'aventure, le Groënland occupait nos plantureux îlots de St-Pierre-et-Miquelon. Abdiquant toute dignité, mais tout en fulminant des anathèmes contre les piroguiers eskimos, notre gouvernement cèderait vite aux injonctions du tiers-monde. Vous, que non! Vous lancez votre fleet contre l'envahisseur, montrant que ce n'est pas parce qu'on a décolonisé la Rhodésie qu'on doit se laisser marcher sur les Malouines.

Et que je vous félicite aussi, Madame, d'avoir engagé, pour défendre la justice et le droit, des Gallois et des Ecossais, des Chinois et des Népalais. Autant qu'ils servent à quelque chose en mourant au service d'une cause généreuse! Si St-Pierre-et-Miquelon avait été attaquée, jamais le gouvernement français n'aurait osé y expédier, pour la reconquérir, des Malgaches ou des Sénégalais. Doit-on s'en étonner? Renan a écrit qu'"une nation qui ne colonise pas est irrévocablement vouée au socialisme". Nous, Français, qui sommes déjà en régime socialiste ne pouvons donc plus être des colonisateurs. Vous, par contre, Anglais, vous, Madame, vous maintenez, que dis-je, vous illustrez la tradition de l'Europe: celle de la canonnière, de la sueur de burnous et de "la régénération des races inférieures ou abâtardies". Grâce vous soient rendues! Puissiez-vous servir de modèle à mon pays aboulique!

Je vous prie d'agréer, Madame, la très respectueuse expression de ma très profonde admiration.

Coco Ricard